



*Première(s) page(s) manquante(s)
ou non numérisiée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone 1-800-363-9028

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

LE REVERENDISSIME PERE LEPIDI

MAITRE DES SACRES PALAIS APOSTOLIQUES

Le révérendissime Père Albert Lepidi est mort à Rome, presque subitement, le 31 juillet, au retour d'un voyage de repos à Ostie. Il avait 87 ans. Il en a passé 69 dans la joie de la fraternité dominicaine, dont 28 au service immédiat de la Sainte Eglise, comme Maître du Sacré-Palais. Ses funérailles, à l'église Ste-Marie de la Minerve, furent pieuses et magnifiques. Le chœur de la Chapelle Sixtine chanta. Il repose maintenant au Campo Verano, dans le caveau de l'Ordre: "Veritas" custodit illum.

Je ne veux que déposer sur sa tombe une petite fleur... une souvenir reconnaissant... Il les aimait tant les fleurs, ces jolies fleurs du Bon Dieu qui poussent constamment sous le ciel d'Italie, et dont il nous faisait admirer les nuances délicates dans les jardins du Vatican. Car il était artiste, le bon vieux Père.

Né à Popoli dans les Abruzzes, il avait grandi sur les hauteurs. Une forte éducation religieuse et théologique reçue dans les couvents de la Quercia et de la Sainte-Sabine avait pétri son âme d'une bonté toute naïve et rayonnante qui est comme l'épanouissement de la vraie grandeur. Elle brillait dans ses petits yeux noirs et très vifs; elle souriait presque toujours sur ses lèvres fines qui modulaient gracieusement au milieu d'une phrase française toujours correcte, un caro mio très doux pour ses amis. Et presque tous ses élèves en étaient, m'a-t-on dit, lorsqu'il professait en maître, quoique tout jeune encore, soit à Flavigny, soit à Louvain, soit à Rome, à l'Académie de la Minerve dont il fut le Régent pendant 12 ans. Il suffisait de le connaître pour l'aimer. Léon

XIII lui-même reconnut avec plaisir la valeur de l'éminent philosophe et du docte théologien en l'appelant dans ses conseils. Il le nomma, en 1897, à la charge palatine de Maître des Sacrés Palais Apostoliques. Il y est resté attaché tout le reste de sa vie. L'oubli relatif dans lequel disparaît cette gloire dominicaine, semble ajouter quelque chose à sa majesté. Car ce n'est pas une petitesse que d'être victime de sa bonté.

Il était professeur avant tout. Il nous a laissé en trois volumes¹ une œuvre philosophique originale et profonde. La vigueur, l'élégance, la limpidité de son style, la clarté de ses expositions, la véritable beauté des thèses si diverses consacrées aux questions de logique et de psychologie ou aux développements gradués de l'être dans les catégories aristotéliennes, attestaient le génie simplificateur sans lequel on ne fait rien de grand. On trouvera dans ses considérations sur l'Absolu et sur la Raison Pure, par exemple, les satisfactions les plus profondes et les plus nobles de l'intelligence et du cœur. Il était pour tout dire le contraire d'un mauvais scolastique. Doué d'un esprit intuitif, il avait une grande confiance dans l'intuition. Je causais un jour avec lui au sujet de la connaissance intellectuelle par voie d'abstraction sensible, rappelant tant bien que mal le rôle de l'intellect agent et celui de l'intellect possible. Il m'écoutait avec beaucoup de bonté et me dit avec un sourire: *e piu semplice, caro mio*. On lui reprocha cependant de trop simplifier, surtout la notion d'être. En tout cas, il n'aspirait qu'à compléter sa pensée intellectuelle soupçonnée. Mais les circonstances sont les grandes maîtresses des hommes. Appelé à la maîtrise des Sacrés Palais Apostoliques alors qu'il était socius du Général

1.—Opuscules Philosophiques, 3 vol. Traduit de l'italien par E. Vignon. Lethielleux, Paris.

pour l'Italie avec le titre de Provincial de Dacie, il a pu au milieu de certains déboires se réjouir toute sa longue vie des faveurs insignes du grand Léon XIII. Ce fut sa grande consolation avec l'amitié de ses livres qu'il caressa jusqu'à la fin. Son charmant opuscule : *Les beautés de Noël* indique une piété éclairée et sensible. La mort l'a surpris à la tâche de parachever une *Psychologie* où il mettait toute son âme. Espérons qu'elle verra la lumière.

Ce moine enfin si réservé et si bon, d'une douceur angélique, était un lion de patriotisme. Il avait tout de suite compris le génie de Mussolini : affaire d'intuition. Je nous vois encore, dans les jardins du Vatican, — c'était son lieu de promenade favori, — nous promenant l'an dernier, à l'heure du crépuscule, avec un jeune Père ami. Il nous disait, avec un éclair de joie dans les yeux, sa grande espérance de voir, sous le gouvernement du Duce, la Question Romaine se détendre et peut-être même, avec la grâce de Dieu, se régler tout à fait dans la sauvegarde des droits imprescriptibles de la Sainte Eglise. Nous suivions les grandes allées de pins que dorait le soleil couchant et, un moment, il s'arrêta près d'un palmier pour sourire à notre jeunesse, laquelle lui rappelait la sienne, toute proche encore, lui disions-nous, et toute chargée de palmes comme le bel arbre qui nous ombrageait faiblement.

La bonté est ce qui nous fait le plus ressembler à Dieu, a dit magnifiquement le Père Lacordaire. Voilà le secret de la beauté divine de cette grande âme dominicaine.

J.-D. MAUGER, O.P.



LE RENOUVEAU DES CAMPAGNES

Quand le soleil, de concert avec la mode, fait le vide dans les rues de la grande ville et peuple les retraits ombreux des montagnes ou les coins selects de nos plages, la campagne a raison. Elle est du matin au soir magnifiée. Bienheureux ceux qui y ont planté leur tente! Nul sort n'est comparable au leur! Ce sont les rois de la terre ceux-là qui tracent un sillon aux matins clairs de l'automne! Hélas! royauté fugitive que l'on partage un instant, dont on démissionne aux premiers froids, dont on garde une idée incomplète et une fausse nostalgie sous le tourbillon de l'hiver! Quand du sein d'une joyeuse compagnie s'élève une exclamation accusant la dureté du travail ou la monotonie d'existence des attachés à la glèbe, c'est une protestation générale. Il ne faut pas plaindre ces favorisés qui tirent tout de leurs terres et qui viennent épuiser les bourses des citadins aux abois.

Par contre, des sceptiques dangereux battent la controverse. Ils s'attachent à démontrer par des tableaux saisissants le vide de nos campagnes, la part minime des joies et des plaisirs, les incommodités de l'isolement, la vie arriérée que les pauvres "habitants" obtiennent par succession directe. Le roi, c'est le travailleur des villes qui, au clos du jour, s'endort sur son salaire sans songer que la nuit peut détruire une récolte ou compromettre la besogne achevée. Et ils sonnent l'appel vers la manufacture ou les grands ateliers.

Phrases que tout cela! Phrases, courtes vues, attitudes égoïstes! Les discussions s'éternisent sur le dos des campagnards et rien ne s'accomplit en leur faveur. La vie à la campagne a de bons et de mauvais côtés.

Pour ceux qui s'y intéressent, une seule attitude logique s'impose : augmenter les bons, diminuer les mauvais. Comme pour toute existence normale, il y a deux aspects à considérer : le moral et le matériel. Les taxes, les routes, la plus-value des terres, les marchés, les méthodes de culture reviennent aux compétences techniques et nous ne pouvons aborder la question. Mais en dehors de ce nuage d'affaires, il y a le côté moral. C'est la vie en elle-même avec tous ses agissements, ses horizons, ses perspectives ; c'est la part de l'intelligence et du cœur. C'est la note humaine qui doit vibrer là comme ailleurs, qui doit s'amplifier et tendre vers une perfection. Et nous voudrions, dans la mesure de notre capacité, et non de notre sympathie beaucoup plus grande, joindre quelques idées que des énergies salvatrices sauront utiliser avec plus de force et de succès.

Ce n'est pas notre intention de gémir sur le passé disparu, mais pour éclairer l'avenir et dominer le présent, il nous faut bien jeter un regard en arrière, y prendre un mot d'ordre, y puiser la directive nécessaire. Chaque époque revêt sa façade, mais c'est un désastre si les assises poudreuses sont démolies. Un peuple peut commencer, mais il se maintient en autant que nous pouvons remonter de chaînon en chaînon le long de son histoire. Oublier ce qui fut, c'est mourir par suicide, c'est tarir d'un coup la sève vivifiante.

Or, nos campagnes ont été la grande source du patriotisme, des bonnes mœurs, des traditions. Remuant le sol qui les avait vus naître, leurs habitants en retiraient avec leur pain un amour profond pour ses bienfaits. Les paysages journaliers gravaient chez eux en lettres printanières ou automnales le nom de la petite patrie. La maison séculaire poétisait leurs affections. Le clocher fixe du village savait en son jet pointer leurs

pensées vers le ciel. De père en fils, ils se succédaient autour du foyer et les petits-enfants apprenaient des lèvres tremblantes du grand-père la science de la persévérance devant les obstacles. Une intimité charitable faisait un tout de la paroisse. Cette vie commune illuminée des mêmes espérances, nourrie des mêmes faits, engendrait par la force des choses ces mille liens que l'on nomme patriotisme. Malheur à l'étranger qui heurtait d'un doigt dédaigneux à ce fonds de la race! Mis à l'index, il avait tôt fait de déguerpir sous le ressaut général.

Un esprit de foi profond attachait alors les campagnards à l'église. Le dimanche les voyait accourir des rangs les plus éloignés et s'agenouiller dans leurs bancs usagés. Après avoir écouté la parole de Dieu, ils avaient le courage de l'appliquer dans leur conduite. Un mécréant causait un malaise dans l'organisme paroissial et l'on parlait à voix basse quand il passait sur la route désertée. On révérait le prêtre. Divin confident des consciences, il l'était aussi dans les difficultés quotidiennes et les périodes décisives. C'était le père, celui qui console, qui aime, qui dirige. Cette suprématie de l'autorité religieuse est bien le fait le plus marquant de ces temps de foi. Aussi la récompense ne faisait-elle pas attendre. Les mœurs étaient bonnes, les familles bénies, les relations franches et affectueuses. Une charité exquise liait ces vrais enfants de Dieu.

Et qu'on n'imagine pas morne la vie de ces chrétiens! Des traditions vénérables tissaient les jours et les saisons, les fleurissaient de joies toujours goûtées. Dans les travaux, dans les réunions, dans la piété, des coutumes s'étaient établies, qui, tout en rappelant la vieillesse des temps anciens infusaient aux heures une saveur de patriotisme et de religion. Les morts revivaient dans les

souvenirs sous l'action constante de cet héritage de bon aloi et l'enfance à peine ébauchée s'imprégnait, comme le jeune arbrisseau, de la brise d'antan. Nous pourrions citer une foule d'exemples, mais ceci allongerait sans résultat. Nous voulions simplement souligner la multiplicité et la fécondité de cette vie apparemment routinière de la campagne. Les choses dites suffisent pour qui sait se rappeler.

Ainsi le passé nous livre le secret de sa force en trésors de patriotisme, de mœurs paisibles et saines, de traditions enveloppantes.

En est-il de même aujourd'hui? Il nous faut répondre par bribes. Mais auparavant, établissons quelques faits. La vie d'autrefois à la campagne était fermée ou presque aux influences extérieures. Les communications peu faciles n'activaient pas les échanges. Les visites étaient plus rares. Les idées nouvelles vieillissaient avant d'atteindre tous les esprits. Surtout la ville ne se transportait pas au village en spectacle quotidien. Il ressortait de là une grande force d'inertie pour la conservation de cet état de choses.

Mais voici que tout-à-coup, dans l'espace de quelques années, des routes se pavent, des voitures rapides circulent d'où s'échappe un langage hardi et tentateur, des villégiatures s'établissent qui font briller sous les yeux des modes inconnues. Les piécettes d'argent sonnent sur les comptoirs et projettent dans les imaginations des reflets fulgurants. La campagne n'était pas préparée à cette invasion sournoise et, dans le combat qui s'élevait, elle devait plier sur bien des points. Ajoutons que dans beaucoup de paroisses, la vitalité première diminue. Des traditions s'en étaient allées qui laissaient les volontés en désarroi. Le choc du nouveau devait causer un ravage profond. Ce fut l'exode vers les villes. D'alléchantes

promesses hâtaient l'adieu à la maison paternelle. Le retour fanfaron des transfuges ouvrait des désirs inassouvis chez ceux que le sol retenait encore. Avant, sous la poigne de la misère, on regimbait en courage jamais abattu. On prit l'habitude d'émigrer pour compenser le sort malheureux d'une année mal venue. Le luxe grandit du milieu de ces bouleversements. Une horde de fournisseurs s'abattit, comme les corbeaux, sur les campagnes découvertes. Les bourses s'ouvrirent plus grandes : les départs se précipitèrent. Et voici que les dépenses augmentèrent pour soutenir ce qu'on dénommait le progrès. Ce fut le signal de la débandade. Au lieu de se tourner vers ce qui faisait la force dans le passé, au lieu de se cramponner à la simplicité antique, au lieu de ne laisser tomber que les honoraires de ce présent terrible, on se jeta tête basse dans un lâche-tout effarant. "Ils n'en mouraient pas tous mais tous étaient frappés". Et cette tourmente qui continue avec des accalmies accumule des ruines pitoyables.

Dans un bon nombre de campagnes, la physionomie est changée. L'âpre soif du gain active les bras là où on ne rencontrait que la noble ambition d'une vie honorablement utilisée. La religion perd de son emprise sur la génération nouvelle et des consciences toutes neuves savent déjà biaiser. La terre devient une affaire et à chacun sa part ! Eh bien non ! La terre n'est pas qu'une affaire ! Certes, il faut vivre, et ce n'est pas une mince préoccupation, sous cette pluie de paiements, d'assurer la subsistance de toute la maisonnée. Mais il faut regarder plus haut et plus loin. La campagne, notre campagne, est le rustique berceau de notre race. Nous n'avons pas le droit de la transformer en un vulgaire marché. Il faut la cultiver en l'aimant, en la vénérant, elle qui s'au-réole de tous les sacrifices posés, elle qu'une lignée géné-

reuse a littéralement consacrée de ses sueurs et de son sang. L'amour du sol n'exclut pas le calcul froid de la récolte. Bien au contraire, il l'ennoblit en le dépouillant de sa brutalité. A côté du chiffre, il place la fleur du souvenir; dans l'acte mort, il renferme un germe vivant; au-dessus de l'horizon nouveau, il dessine le mirage du passé.

Mais comment faire comprendre ces sentiments à ceux d'aujourd'hui? Comment asseoir leur travail sur une large base d'amour et le couronner d'un faite de vivaces convictions? En faisant une part à l'intelligence et en créant des actes en ligne avec le passé. Bref, nos ancêtres avaient des qualités de patriotisme, de mœurs et de traditions; ce fut leur gloire et leur force. Leurs descendants doivent retrouver ces traces perdues. Qu'importe la méthode? Il ne s'agit pas de soutenir un archaïsme mais de donner un corps nouveau au sang généreux qui s'échappe. Puisque nos temps exigent la culture intellectuelle, que le passé ne devient efficace que par la tradition, rapprochons ces deux unités en un tout aussi parfait que possible, sous une teinte particulière, caractéristique de la campagne. A ce prix seulement, nous garderons au sol, autant que les aléas d'argent le permettront, les dégoûtés qui le désertent

D'aucuns souriront devant la question intellectuelle à la campagne. Qu'on se rassure! Les intelligences ne manquent pas dans la paix des champs. Loin de là! Beaucoup de nos chefs politiques, professionnels, littéraires et philosophiques ont couru dans leur enfance sur le carré vert des pelouses campagnardes ou folâtré dans le grand bois, limite touffue de la terre ancestrale. Ils ont appris leurs premières notions dans le langage posé de leur père et saisi le pourquoi du travail sous l'aile de l'activité maternelle. Chez ceux qui restent, si l'on trouve

moins de raffinement, plus de lenteur ou d'hésitation que dans les villes, par contre, on y découvre plus de solidité, plus de déductions sûres et une entente plus large de la prévision. La lutte contre les éléments, la patience quotidienne, la conviction qu'une précaution omise aura des conséquences graves dans l'avenir ont développé dans ces intelligences une ferme prudence agrandie sans cesse des faits acquis de l'expérience.

Mais étant admise l'intelligence suffisante, comment la cultiver? L'objection se dessine vite: le temps fait défaut et les jours de congé ne sont pas de trop pour chasser la fatigue. Par l'intérêt suscité, nous résoudrons le problème sans le discuter. Qu'on nous permette d'écrire que l'instruction doit se partager. Il n'est pas bon que chacun étudie les mêmes matières et qu'une règle uniforme pousse toutes les classes sociales vers un terme unique. Il n'est pas bon de jeter l'instruction à profusion dans toutes les intelligences. Les déclassés en sont la triste preuve. Ce qu'il faut, c'est une science primaire pour tous et des degrés plus tard selon la position de chacun. Il ne faut pas que l'esprit absorbe ce qui doit le tirer hors de sa vocation. Tout doit converger vers la plus grande perfection du rang que nous occupons.

Et ceci étant posé, que va-t-on offrir aux cultivateurs? Une science religieuse de foi et de pratique, une science agricole, une science historique nationale, et comme ornements, les sciences physiques. L'école fera la grosse besogne. Suivant le dicton grec: "le commencement est la moitié du tout". Ensuite, des cercles et des conférences! Ce qu'il y a à craindre dans la vie des champs, c'est l'engourdissement des idées. Si on ne suscite pas de temps en temps un courant intellectuel intéressant, qui appelle des discussions, les conversations tomberont bientôt sur les faits divers dont la conséquence pure et

simple est de racornir. Il faut créer une mentalité qui sans cesse demandera comme aliments autre chose que du particulier, de "l'arrivé et de l'arrivera". Il faut amener les cultivateurs à discuter les questions générales au double point de vue religieux et national. Il nous fait plaisir de souligner le mouvement actuel soutenu par le "Bulletin des agriculteurs". Chaque numéro porte cinq à dix lettres de différents propriétaires terriens où les aperçus se précisent de plus en plus, où l'on sent un véritable désir de libérer les idées qui sommeillaient. Comme ce sont des leurs qui écrivent, comme cette agitation jaillit de la société dont ils font partie, l'intérêt des paysans est éveillé. Qu'on multiplie les cercles, qu'on les active, que ceux qui le peuvent y jettent une note ardente patriotique, et nous aurons bientôt une élite de campagne qui par la tête secouera les volontés.

Il faudra aussi songer aux traditions. Les jours se ressemblent dans l'incessant rouage de la culture champêtre. Que l'on pose des arrêts par l'institution de cérémonies ou de coutumes. Elles feront l'effet d'un carrefour sur une longue route. Le voyageur fatigué s'anime, se penche, enveloppe d'un coup d'œil circulaire la nouvelle perspective et poursuit son voyage plus gaiement. Si aux différentes saisons, aux différents aspects de la campagne, l'on faisait correspondre une tradition dans l'avenir, on aurait partiellement raison de l'ennui ou de l'apathie.

Et ceci nous amène aux deux principaux agents de l'entreprise rêvée: le curé et le professionnel. L'un dispose du facteur le plus puissant qui existe, l'acte religieux. L'autre porte l'auréole de ses "études faites". L'un et l'autre doivent se donner la main pour l'élan nécessaire, se trouver à la base de tous les faits publics, chacun dans sa sphère, être les régulateurs de l'opinion et les ferments

qui font lever la masse. Que dans ce but, le curé s'applique à parer de tout l'éclat possible les cérémonies d'église: qu'il n'y ait pas de détails sur ce point. L'imagination est une porte brillante du coeur. Qu'il organise des fêtes spéciales: bénédiction des champs aux semailles; prières publiques, processions champêtres au pied des croix, l'été, pour attirer la protection divine; actions de grâces à l'automne où les cadeaux offerts serviront pour les pauvres ou les défunts, si la criée fait défaut; journée des morts au cimetière; ouverture solennelle des écoles, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, où la paroisse est invitée, où l'on parle, où l'on sème les bonnes idées, que sais-je? Pénétrer partout pour que la foi s'imprègne dans les cervelles, pour que le surnaturel devienne une atmosphère, tel semble être le programme opportun.

Que Messieurs les curés ne voient pas dans ces lignes autre chose que des suggestions! Il ne nous appartient pas de dépasser cette limite. Qu'ils conçoivent avec leur zèle accoutumé le plan à suivre selon les circonstances du milieu où ils se trouvent. Nous ne lançons qu'un appel afin de tuer la monotonie et galvaniser pour du meilleur le corps autrefois si vigoureux de nos campagnes canadiennes.

Que le professionnel se souvienne de la valeur de son rang et des exigences qu'il comporte! Si sa science est un bien, sa culture est une perfection. Il n'a pas le droit de ramasser ses forces vives pour les utiliser dans un seul but matériel ou même scientifique. Il doit payer sa quote-part humaine. Il n'y arrivera qu'en usant de son prestige, qu'en se penchant autour de lui pour élever tant soit peu, qu'en donnant de son coeur dans un apostolat hautement compris. Qu'il groupe donc ceux-là qui sont faibles de par leur isolement! Qu'il soit à la tête du mouvement temporel, qu'il recueille les jeunes, qu'il

les forme à des amusements salutaires, jôûtes sportives, comédie, drame, concerts, etc. Qu'il leur fournisse un but à atteindre, qu'il les tienne en haleine, qu'il détruise les rêves déprimants où s'attarde leur volonté !

Oh ! si l'on voulait ainsi mêler le profane au religieux, si le torrent pouvait enfin se déclancher, la campagne changerait. On accumulerait sacrifice sur sacrifice pour y demeurer. Nous verrions les années se clore sans ces fuites déconcertantes. Nous verrions se combler le fossé qui sépare de plus en plus l'église du travail extérieur et, de l'union reconquise, découleraient des bienfaits sans nombre. Ce serait le bonheur paisible, les mœurs probes, l'attachement vibrant à notre bonne terre, le long cri de réponse aux mille chants des cités. Des villages coquettement inclinés sur l'eau calme des rivières, ou de la petite ville, fleur de la plaine, sortiraient, non pas les échos troublants des plaisirs grossiers, non pas le tapage de la fausse richesse qui s'amuse, mais le murmure joyeux des récréations honnêtes, les propos placides des travailleurs. Et dans les *rangs* le laboureur conscient de sa fonction, se sachant quelque chose, verrait, du haut de ses croix reconstruites, Dieu lui indiquer sa route et bénir ses efforts. Uni à ses semblables, il serait puissant de la sympathie générale. Le tournant dangereux serait franchi. Le présent aurait gagné sur le passé de toute l'épreuve supportée et vaincue. Ce que cette vie pourrait être : Un amour, une force, un progrès.

ARMAND BEAUREGARD, prêtre.



S'IL FAUT ET COMMENT VOTER

Le *droit nouveau* issu de la Révolution française ne pouvait prendre, assurément, l'Eglise de Dieu par surprise, mais il a pris les théologiens au dépourvu. Et j'entends par là que les droits et prérogatives, non plus que les devoirs et responsabilités du peuple vis-à-vis du régime gouvernemental, n'avaient pas été dûment exposés dans les traités de morale. On se contentait d'étudier, à la suite de saint Thomas, les devoirs des princes ainsi que les avantages et inconvénients des diverses formes de gouvernement. Aujourd'hui encore, il nous manque une théologie civique, complète et unifiée; c'est à peine si les plus récents manuels contiennent une brève annexe sur la nature du suffrage électoral, la nécessité du vote consciencieux et les conséquences d'un mauvais vote au point de vue de la restitution.

Cependant, les éléments de doctrine épars dans l'œuvre catholique ne manquent pas. Une littérature immense a été consacrée au sujet, depuis cent ans, dans chaque pays du monde et plus notamment en France. Des journaux, des brochures, des revues, des manifestes, des harangues parlementaires et des discours de congrès nous ont clairement enseigné qu'il existe un devoir civique et surtout un devoir électoral. Dans une sphère plus haute et plus vénérable, des Lettres et Mandements d'Evêques, des Conciles provinciaux et jusqu'à des Encycliques romaines sont venus, dans les périodes de crise, révéler au peuple et à ses gouvernants leurs obligations de justice. Et certes, on peut trouver, dans ces documents de la pensée chrétienne, des données plus que suffisantes pour déterminer ce qui est obligatoire, licite ou défendu en morale politique. Mais, je le répète, ce

travail de condensation et de précision n'est pas accompli; et je crois bien que seules, les circonstances historiques l'ont empêché jusqu'à présent. Je n'en fournirai pas d'autre preuve que ce *Catéchisme électoral* publié par quinze évêques français, en 1891, et tout aussitôt retiré de la circulation, pour ne pas compromettre les relations officielles de l'Eglise et de l'Etat.

Toutes ces considérations préalables, le lecteur l'a pressenti, ont pour objet d'excuser à l'avance les imperfections de la présente étude sur les obligations du citoyen électeur. Le point le plus sûr est l'opportunité du sujet. Elle ne résulte pas seulement de l'approche des élections fédérales. Tout le rouage administratif repose finalement sur le vote populaire. Agriculture, industrie, commerce, enseignement, morale publique, politique guerrière ou fiscale, liberté du culte, rapports de l'Eglise et de l'Etat, tout est confié aux mains de nos députés, ministres et sénateurs, lesquels sont en définitive ou de façon immédiate élus par le peuple. Or, l'électeur est responsable des actes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir et selon la part efficace qu'il prit à l'élection. Il n'édifie rien par lui-même dans la cité, mais il choisit l'architecte; d'un autre côté, il n'attente à la bourse et à la vie de quiconque, mais il désigne le voleur et l'assassin. Et ce qui donne davantage à réfléchir, c'est que le vote du plus ignorant ou du plus malhonnête compte autant dans l'urne que celui du plus intègre ou du plus instruit. Cela revient à dire, selon une pensée célèbre de Montesquieu, que le système démocratique a pour base principale la vertu. Dès lors, instruire le peuple de ses devoirs électoraux et le façonner pour autant à la vertu civique, corollaire indispensable de la vertu privée, n'est-ce pas une tâche opportune et avant tout sacerdotale et religieuse? Et ne dirait-on pas, à la vue des criants désordres et des

stupéfiantes anomalies qui se produisent, que les parents à domicile, les maîtres à l'école, et le clergé dans les chaires ont quelque peu délaissé, sans toutefois la méconnaître, la préoccupation de former des âmes de citoyens ?

Mettant de côté la charge oratoire et les formules trop vaguement compréhensives, je veux m'appliquer dans ces pages à discerner le cri de la conscience, parmi tant de voix qui font clameur autour d'elle à certaines dates, et les strictes exigences de la doctrine, parmi tant d'écrits divers où l'on souhaiterait moins d'éloquence et plus de précision. Commençons par les définitions et principes qui, s'ils ne régissent point totalement une matière à contingences variées et multiples, contiennent déjà, cependant, des conclusions sûres d'ordre politique et moral, et nous offrent ainsi un point de départ avantageux. Mais distinguons soigneusement tout d'abord *le droit de vote et l'exercice de ce droit*.

Le droit de vote est le droit naturel du peuple de choisir le sujet du pouvoir. "Par le choix de la multitude, écrit Léon XIII, le souverain est désigné, les droits de la souveraineté ne sont pas confiés; l'empire n'est pas confié, on statue par qui il doit être exercé."¹ Le pouvoir même est transmis par Dieu, — et sans intermédiaire, selon l'enseignement de Léon XIII et des théologiens modernes, Zigliara, Liberatore, etc. Le droit de vote ainsi compris et délimité est-il un droit naturel du peuple ? Le R. P. Forest qui a, comme on sait, étudié le problème à fond, répond de la sorte: "N'oublions pas qu'il s'agit du peuple pris en soi, et non pas du peuple vivant sous tel ou tel régime, à telle ou telle époque. Et nous répondons que le droit pour le peuple de désigner le sujet du pouvoir est un droit naturel. C'est la nature en effet

1.—Encl. *Diuturnum*.

qui exige qu'il y ait une société, et qu'il y ait non seulement un pouvoir abstrait, mais un sujet exerçant ce pouvoir. Alors qui va désigner ce sujet du pouvoir ? Est-ce Dieu ? Il l'a fait parfois pour son peuple : mais ce furent toujours des cas d'exception. Est-ce la nature elle-même ? Pas davantage. Sans doute la nature, en donnant à certains hommes des aptitudes spéciales pour le gouvernement, semble par là les désigner au choix de la multitude. Mais ces indications sont trop vagues pour être prises pour une véritable désignation. Il ne reste plus que la multitude ou le peuple. Il faut donc affirmer que le peuple, statuant par qui le pouvoir doit être exercé, use d'un droit que la nature elle-même lui a confié."2 Quant à l'exercice du droit de vote pratiqué sous le régime démocratique et suspendu sous le régime monarchique absolu, il peut juridiquement se définir : *la faculté légale et onéreuse de désigner les chefs du peuple, c'est-à-dire ceux qui devront prendre une part plus ou moins grande au gouvernement du pays. De cette définition tous les mots sont essentiels. Le mot faculté est mis là par opposition à celui de fonction qui supposerait une sorte de contrat entre la société et l'électeur et, de la part de celui-ci, des obligations trop constamment rigoureuses. Le vote obligatoire n'existe que dans certains pays. Malgré tout, on peut considérer le suffrage électoral comme étant, à un certain degré, une fonction dont la société investit ceux qu'elle estime en état de la remplir... Le mot légale écarte l'idée d'un droit de nature qui n'est autre que le droit radical dont nous parlions à l'instant... Le mot onéreux signifie que le droit de vote n'est pas toujours facultatif et comporte certaines obligations quant à l'exercice même et au mode d'exercice... Et le reste*

2.—Revue Dominicaine, février 1922, pp. 72, 73.

de la phrase indique clairement qu'il s'agit de l'accession au pouvoir démocratique sous toutes ses formes et à tous ses degrés, y compris le simple degré municipal.

Parlant de faculté onéreuse, nous sommes amenés à traiter immédiatement de l'abstention électorale et à résoudre la question : *Est-ce un péché de ne pas voter ?*

L'obligation du scrutin peut émaner de la loi humaine, ou de la loi divine, ou des deux en même temps ; et nous devons plus d'une fois utiliser cette distinction. Quand il n'y a pas de texte légal obligeant les citoyens qualifiés à se servir de leur droit de suffrage, la position est claire, et, généralement parlant, un électeur peut s'abstenir selon ses motifs. S'il existe, au contraire, comme depuis quelques années en Belgique, une loi rendant le vote obligatoire, elle oblige à la façon des lois pénales, c'est-à-dire qu'un citoyen réfractaire n'aura qu'à subir la sanction prévue.³ Cependant, des circonstances peuvent se présenter où cette désobéissance légale pourrait constituer une faute grave. Le quatrième Concile de Québec déclare, en effet, que la même loi accordant le droit de suffrage aux citoyens leur impose une grave obligation de s'en servir quand il le faut. *Eadem lex quæ civibus tribuit jus suffragii, iisdem gravem imponit obligationem ferendi suffragium suum quando oportet.* Ce *quando oportet* ne peut évidemment s'entendre que des cas graves où l'obligation civile se confond avec le commandement divin.

Il y a, en effet, un commandement divin qui ordonne de pratiquer le bien et la justice, et d'empêcher le mal et l'injustice dans la mesure de son pouvoir. Qui osera nier que le vote collectif soit une arme puissante pour le triomphe des bonnes ou mauvaises causes ? Mais le

3.—Vermeersch, *Quæstiones de Justitia*, q. 3, c. 1, a. 2.

vote collectif est formé des votes individuels comme un grand bataillon de petits soldats. C'est pourquoi l'abstention *efficace*, c'est-à-dire susceptible de faire pencher la balance du côté injuste, doit, généralement, être imputée à péché. Et notons bien que l'abstention peut devenir efficace par elle-même, ou par le scandale qu'elle provoque et les défections qu'elle entraîne. Notons encore qu'en plus d'un cas, l'abstention équivaut à un vote pour le candidat indigne, puisqu'on rejette ainsi l'occasion d'annuler le suffrage de l'un de ses partisans. Le deuxième chapitre du *Catéchisme électoral* de S. E. le Cardinal Sevin établit clairement l'obligation de voter, "obligation fondée sur la justice légale, la religion et la charité, de sorte qu'il y a faute grave à s'abstenir lorsque l'abstention n'est pas excusée par un motif proportionné." Le motif raisonnable d'abstention est plus facile à trouver sous un salubre régime de liberté politique et religieuse. Mais il ne faut pas oublier que, même au Canada, nous avons des libertés à conquérir et d'autres à conserver. Tard venues en France, ces hautes leçons de foi et de patriotisme arrivent à point dans notre pays: sachons donc profiter de l'expérience de nos aînés.

En 1871, au lendemain de la guerre franco-prussienne, les électeurs français envoyaient à l'assemblée nationale 438 représentants monarchiques contre 200 républicains. D'après M. Hanotaux,⁴ les premiers l'emportèrent plutôt comme partisans de la paix. Mais n'empêche que tous ces élus étaient d'ardents catholiques et formaient la majorité de l'assemblée. De 1876 à nos jours, cette majorité s'est effrité de façon lamentable, jusqu'à devenir la droite d'aujourd'hui, inapte comme on sait à

4.—Gabriel Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 29.

parer les coups tyranniques et les persécutions de la gauche.

Où chercher la cause d'un pareil désastre ? En premier lieu, dans l'abstention politique. Gémir et s'abstenir, tel fut le programme des modérés durant cinquante ans, sauf de louables exceptions. En 1893, il y eut 3,075,534 abstentions; en 1906, le chiffre en était baissé à 2,328,233; et sur ce nombre, les adversaires eux-mêmes admettaient que les trois quarts eussent été des voix libérales. Au lieu de bouder le suffrage universel que l'Eglise n'a jamais condamné, du reste, le parti de l'ordre n'eut-il pas mieux fait de s'en servir comme d'un instrument qu'on souhaiterait meilleur et plus approprié ? Sans doute, le nombre est une force aveugle, puisqu'il substitue une loi arithmétique à une loi morale, et puisque les sots et les pervers sont la majorité depuis Adam. Mais la moralité peut être rendue au nombre, grâce à l'intervention des meilleurs citoyens. Hélas ! par mépris des urnes, on peut dire que de bons Français ont trahi la France. Ce n'est que justice d'ajouter que les mêmes sont en marche de relever leur pays par une réaction d'ensemble à base d'union fédérative et d'action électorale. Déjà, quelques mois avant la guerre, ils avaient fondé l'Union catholique, vaste association dont le but avoué était de concentrer les forces des militants sur un terrain qui dominât les chicanes de parti.

Ce louable essai de relèvement après la chute devrait, je le répète, ouvrir les yeux aux Canadiens-français, stimuler leur énergie politique, les encourager dans leurs luttes pour la langue et l'école, surtout ceux d'Ontario, à la merci d'un Cabinet depuis si longtemps fanatique et oppresseur. Mais une fatale psychologie veut que les nations, comme les individus, ne soient guérissables que par leur propre expérience.

En résumé, *l'abstention électorale* peut être considérée au double point de vue de la loi civile et du commandement divin. En l'absence d'un texte légal obligeant les citoyens de voter, ces derniers ont généralement le droit de s'abstenir; si le vote obligatoire existe, comme en Belgique, il oblige à la façon des lois pénales, et tout délinquant n'aurait qu'à subir la sanction prévue. Mais il advient fréquemment qu'un électeur, laissé à soi-même au point de vue strictement légal, se trouve lié par un commandement suprême de religion, de justice ou de charité,⁵ lorsque, par exemple, il est appelé à choisir entre deux candidats, l'un bon, l'autre mauvais, ou bien, lorsqu'une question grave devant faire l'objet d'une décision parlementaire, on prévoit quelle sera l'attitude de chaque candidat, une fois élu. Dans ces circonstances, l'abstention efficace est considérée comme une faute grave. Que si l'on s'abstient en vertu d'une commune entente, et qu'un mauvais candidat triomphe par ce procédé, chaque membre du groupe abstentionniste est efficacement responsable du résultat.

Si la nécessité du vote s'impose en de certaines circonstances, la nécessité du *vote consciencieux* s'impose toujours et ne souffre aucune exception. La conscience régit tous les actes du catholique et, à plus forte raison, les actes à répercussion sociale, comme l'élection aux charges politiques. Les bulletins de vote seront dépouillés une seconde fois au jour du jugement. Et ceux qui auront réussi à se façonner deux consciences, l'une pour la vie publique et l'autre pour la vie privée, seront stupéfaits, alors, de n'en plus rencontrer qu'une seule, et merveilleusement simple, érigée en témoin contre eux. On dit que ce dédoublement des consciences a lieu davantage au

5.—Vermeersch, *Ibid*; Gariépy, *Theol. Mor.*, t. II, N. 379.

sein des démocraties encore jeunes, grisées par les conquêtes nouvelles, et insuffisamment averties de leurs devoirs et responsabilités. Mais comment expliquer que l'esprit chrétien et catholique ne fasse point contrepoids ? A la faveur de l'argent ou de l'esprit de parti, on verra, chez nous, sortir vainqueurs des urnes les noms de candidats tout à fait indignes des fonctions politiques, ou manifestement inférieurs à la tâche. Des électeurs canadiens-français et catholiques nous ont offert cet étonnant spectacle, en des circonscriptions où ils dominaient cependant par le nombre et l'influence.

La position est claire et le cas de conscience n'existe pas, pour ainsi dire, lorsque l'électeur doit simplement fixer son choix entre un bon et un mauvais candidat. Efficace ou non, le vote en faveur de ce dernier constitue une faute grave. C'est l'adhésion anticipée et une sorte de coopération plus ou moins formelle et volontaire à toutes les mesures injustes qu'il favorisera par la suite, si le scrutin tourne en sa faveur.

Mais où le cas de conscience se présente avec ses mille exigences et particularités, c'est quand il s'agit de choisir entre un candidat franchement mauvais et un autre un peu plus acceptable. Convient-il alors de s'abstenir ou de voter pour le moins mauvais ? La question est si opportune en France que les évêques n'ont pas craint de la discuter minutieusement dans les pièces dont j'ai fait mention. Il leur fut malaisé d'établir des règles fixes sur un point où les circonstances locales jouent un si grand rôle. Le Cardinal Sevin enseigne qu'on ne peut voter pour un candidat moins mauvais que son rival, s'il est un ennemi de l'Eglise, ou s'il professe par ailleurs des principes subversifs du bien public. Mais il ne prétend pas qu'on doive toujours s'abstenir ou déposer dans l'urne un bulletin blanc, à titre de protestation. Il admet,

en conformité avec ce principe qu'entre deux maux il faut choisir le moindre, que l'on puisse voter pour un candidat "moins mauvais", si toutefois il s'agit de faire échec à un candidat notablement pire, et si le candidat tolérable s'engage en quelque mesure à faire respecter le droit et la justice. Si l'individu paraît simplement opposé à une aggravation de régime antilibertaire, on peut lui accorder son suffrage, mais il est à souhaiter que partout les électeurs catholiques subordonnent leur vote à quelque garantie positive et publique de la part du candidat, de telle sorte que le député qui aura bénéficié de leur appoint se trouve engagé d'une manière suffisante à défendre la liberté religieuse. En somme, nous n'avons rencontré aucun texte officiel, portant une signature d'évêque, où l'on recommandât, sans conditions sérieusement limitatives, de voter pour le candidat moins mauvais. Observons qu'il s'agit d'un vote licite et non pas obligatoire, de sorte que l'abstention, dans ces cas, semblerait permise et suffisamment justifiée.

Où le cas de conscience réapparaît, plus navrant d'à-propos et plus redoutable au moraliste, c'est quand il se voit forcé d'examiner de près cet abus toujours grandissant qui a nom la vénalité électorale ou le *trafic des votes*. Dieu défend de contrevenir aux prescriptions comme aux défenses de notre conscience morale, et, à plus forte raison, d'y contrevenir pour de l'argent ou pour toute autre compensation évaluable à prix d'argent. Et c'est bien ce qu'il faut entendre par le *trafic des consciences*, péché très grave que l'on peut comparer au crime de simonie tant flétri par l'histoire et si rudement châtié par l'Eglise. Cependant, pour qu'il y ait véritable trafic de conscience, il faut que la conscience ait eu à intervenir et soit intervenue dans le débat intime que suppose un tel marché. Si j'ai décidé à part moi

d'accepter la soumission d'un entrepreneur, et qu'au moment de signer le contrat, quelqu'un m'offre des conditions plus avantageuses, je puis facilement me désister sans manquer à la justice ni forfaire à l'honneur. Pourquoi ? Ma conscience n'est pas engagée, mon intérêt seul est en cause. Ou, si ma conscience intervient, c'est uniquement pour autoriser ma volte-face. Il en serait autrement si j'avais signé le contrat et lié ma conscience par cette démarche. Mais comme plusieurs s'autorisent de ces données élémentaires pour justifier diverses négociations politiques, nous allons voir s'il est possible de les appliquer à la matière électorale.

Nul doute qu'il y ait vente et achats *directs* de ma conscience, lorsque je me décide à appuyer un candidat indigne sur promesse ou livraison d'argent, ou en échange d'une position, d'un titre, d'un avantage quelconque estimable à prix d'argent. Ma conscience a parlé ; en vertu d'un calcul intéressé, je méprise sa voix, ou je la force à tenir un langage contraire : elle est troquée ou vendue. J'ai donc péché gravement contre la Loi divine elle-même. Si l'avantage offert n'est pas estimable à prix d'argent, il n'y a plus vente et achat au sens précis des mots, mais il y a trahison, ce qui, dans le domaine moral, représente à peu près la même chose.

Mais supposons le cas où deux candidats dûment qualifiés sont en lice et sollicitent ma voix. Je dois en conscience examiner leurs mérites respectifs, et l'enquête sera brève, car l'un et l'autre offrent les meilleures garanties possibles quant à l'exécution fidèle de leur mandat. Ma conscience me dit : "Tu peux voter pour tel candidat ou son rival, sans distinction." En apparence du moins, ma conscience ne va pas plus loin et son rôle semble terminé. Alors, pour fixer mon choix, je vais pouvoir consulter mes préférences personnelles, motivées par

l'intérêt, l'amitié, l'attache à une théorie politique, même à un parti. C'est fait : je vote pour le candidat X, au détriment du candidat Z. Mais survient un tiers pour me représenter qu'après tout, les principes ne sont pas en jeu dans la présente élection, que la question de personnes est nulle ou à peu près, et qu'il n'y aurait pas de mal à lâcher X pour Z, moyennant la somme de... Et voici que j'accepte le marché avec ou sans hésitation. Qu'ai-je fait ? Ai-je vendu ma conscience ? A première vue, non ; j'ai vendu simplement mes préférences personnelles, ou plutôt, je les ai modifiées par l'appât d'un gain, comme je le fais chaque jour à mon bureau, comme le font chaque jour des milliers de personnes changeant le parti-pris de la veille pour la décision plus profitable du moment. Tout le commerce et la routine des affaires en générale ne reposent-ils pas sur ce va-et-vient de l'opinion alléchée par le lucre ?

Mais, à seconde vue, oui, j'ai vendu ma conscience, de façon *indirecte* cette fois. Car, au moment de la transaction, ma conscience, dont le rôle semblait terminé, dut intervenir de nouveau pour me rappeler un strict devoir, celui d'obéir aux lois. En effet, la *loi civile*, d'abord, entre en scène pour prohiber, non pas le trafic des *consciences*, (termes ignoré du code, en général) mais le trafic des *votes*, purement et simplement. Votes de principe ou votes d'opinion, votes de parti ou votes d'intérêt, la loi décrète que les votes du citoyen ne seront point matière à négoce. Ainsi que l'industriel et l'homme d'affaires, il pourra changer d'opinion vingt fois le jour, même en se rendant au bureau de votation, et même pour le plus insignifiant motif, mais jamais pour une somme de... Cette loi est portée en vue du bien commun si gravement compromis par la vénalité électorale. Nous sommes donc en présence d'une matière sérieuse. Sé-

rieuse aussi l'intention du législateur, si l'on peut en juger par les peines statuées contre les trafiquants du vote, acheteurs ou vendus : six mois d'emprisonnement, une amende de deux cents dollars, et la perte des droits politiques durant six ans, si la manœuvre corruptrice a lieu au cours d'une élection provinciale, et sept ans, s'il s'agit d'une élection fédérale. De plus, annulation de l'élection, s'il est prouvé que le candidat vainqueur a agi en personne dans l'achat des suffrages. Enfin, autre circonstance aggravante, le serment rendu exigible de la part de chaque électeur, au moment de voter. Pour tous ces motifs, si jamais une loi civile peut obliger *sub gravi*, (et sur ce principe tous les auteurs de théologie sont d'accord) n'est-ce pas celle qui prévoit et fustige de la sorte l'acte le plus honteux et le plus dégradant que puisse commettre un citoyen ?⁶

A l'autorité et la défense de la loi civile se joignent l'autorité et la défense de la *loi ecclésiastique*. Il est évident, d'abord, que cet aspect moral de nos élections politiques ou municipales relève du magistère de l'Eglise. Et personne, que je sache, parmi nos catholiques, n'oserait parler d'influence indue à propos de l'ingérence épiscopale en cette matière déterminée. Or, en plus d'une circonstance solennelle, nos évêques ont émis leur jugement sur ces manœuvres corruptrices que l'opinion pu-

6.—Tout le problème de la corruption électorale repose en somme sur une très célèbre et très lumineuse distinction. La vente directe de la conscience commandant ou défendant tel vote est une action défendue parce que mauvaise : *Prohibitum quia malum*. La vente indirecte de la conscience permettant tel vote, mais défendant de contrevenir aux lois, est une action mauvaise parce que défendue : *Malum quia prohibitum*.

Les défenses positives de la loi tant ecclésiastique que civile prennent effet à partir de l'émanation des brefs, quand il s'agit d'élections politiques, et de la mise en nomination des candidats, quand il s'agit d'autres élections, jusqu'au jour de la votation inclusivement.

blique tolère de nos jours, à la honte de l'individu, au préjudice de la société, à la disgrâce du régime parlementaire. La valeur des assertions suppléant au nombre, je me borne à citer le IXe Décret du IVe Concile de Québec, reproduit substantiellement par le XVIIIe Décret du Ve Concile de la même Province, et, textuellement, par le IXe Décret du premier Concile de Montréal. Exhortation faite aux électeurs d'avoir toujours en vue le bien de la religion et l'intérêt du pays, les Pères ajoutent: "D'où il ressort en toute évidence que tous ceux qui vendent leur suffrage sont coupable non seulement devant les hommes, mais devant Dieu." *Unde evidenter sequitur eos omnes peccare, et quidem non tantum coram hominibus, sed et coram Deo, qui suffragium suum vendunt.*⁷

Je pourrais citer plusieurs Mandements d'évêques et des Instructions aux prédicateurs et confesseurs, où le trafic des votes et, en général, toute atteinte portée à la liberté des électeurs, — par des menaces, promesses, conventions, distributions d'argent ou de liqueurs, — sont nettement spécifiés et classés parmi les péchés mortels de leur nature: *ex genere suo*. Et notons bien qu'il s'agit d'élections politiques "et autres". Il y eut même une période assez longue, à dater de 1876, je pense, où ce délit particulier formait un *cas réservé* dans l'archidiocèse de Québec. Mais l'autorité crut plus tard devoir supprimer la réserve, vu que cette mesure ne gênait en rien les mauvais catholiques, honteusement résignés à toutes les conséquences de leurs actes, et qu'ils en profitaient même pour tendre des pièges à d'honnêtes adversaires, les impliquer dans des troubles de conscience et, finalement, les empêcher de voter. Il va de soi que la suppression de la réserve n'enlève rien au caractère gravement peccamineux des susdites négociations.

7.—Le Premier Concile Plénier de Québec, No 418, a reproduit ce fameux texte en l'accompagnant d'un vigoureux commentaire.

Est-ce à dire que ce double précepte n'admette point, pratiquement, légèreté de matière ? On sait que la loi civile ne scrute pas les intentions, d'ordinaire, et s'en tient à la brutalité du fait matériel. Si donc il est prouvé qu'un électeur, censément de bonne foi, s'est rendu coupable de corruption active ou de vénalité, il devra subir la sanction prévue par le code. Et la loi civile ne s'occupe pas davantage du montant plus ou moins considérable versé et obtenu dans une transaction de ce genre : pour une fois, le prix ne fait rien à l'affaire.

La loi ecclésiastique, au contraire, dans la plupart de ses décrets et sanctions, considère les dispositions de l'âme et les moindres circonstances de l'acte extérieur. Le confesseur devra donc examiner sous toutes ses faces un délit de ce genre avant de porter jugement. S'il y eut vente et achat directs de la conscience d'un électeur, impossible à quiconque de plaider ignorance ou bonne foi ; l'ignorance et la bonne foi elles-mêmes ne seraient-elles point criminelles ? Donc, *faute grave à chaque cas et restitution obligatoire*. S'il y eut vente et achats indirects de la conscience, par transgression du code civil et de la loi ecclésiastique, — comme il arrive chaque fois qu'un individu trafique de ses amitiés particulières, de ses préférences politiques, ou bien, tout en votant à sa guise, ne se décide à voter que sur promesse ou livraison d'argent, — le coupable pourra plaider parfois les *circonstances atténuantes* : modicité de la somme perçue, caractère vague des promesses ou des menaces, services réels, quoique grassement rémunérés ; et puis, du côté subjectif, faiblesse, passion, ignorance, entraînement de la lutte, que sais-je ? Sans doute, il a sacrifié son honneur et sa dignité personnels. Sans doute, l'âme d'un citoyen doit être grande et propre, ouverte aux desseins les plus généreux, fermée à toutes les mesquines combi-

naisons d'une politique au ras du sol. Mais que voulez-vous ? Il est écrit qu'on n'entrera pas au ciel sans vêtement nuptial, et non pas : sans panache, ce qui paraîtra fort avantageux pour le plus grand nombre.

Je veux clore cette longue étude, — nécessité, selon moi, par les mœurs du jour et les inconvénients du régime parlementaire, — par ce passage d'une Lettre pastorale du regretté Cardinal Bégin, adressée, le 1er mars 1897, aux fidèles de l'archidiocèse de Québec, dont il était alors simplement Administrateur :

“Dans ces luttes politiques comme dans les autres, seules les armes loyales et honnêtes sont permises. Pas plus en temps d'élections qu'en autre temps, il n'est permis à personne de se soustraire à la loi de Dieu et à sa sainte volonté. Pas plus en matière politique et civile qu'en aucune autre, la constitution qui vous autorise à donner librement votre suffrage aux hommes de votre choix ne vous permet aucun moyen injuste ou déshonnête d'assurer leur triomphe et celui de vos propres opinions. Quand elle le voudrait, elle ne le pourrait pas. Elle peut bien ajouter aux obligations que Dieu vous a imposées par la loi naturelle, ou par ses commandements, ou par la loi de l'Eglise, mais elle ne saurait en aucun cas vous en affranchir. La loi civile ne vous excusera donc pas, au jugement de Dieu, des transgressions de la loi divine que vous aurez commises ; elle vous en accusera, au contraire, et rendra plus terrible votre condamnation ; car ces fautes commises dans votre vie publique entraînent toujours plus ou moins de scandale et ne nuisent pas seulement à quelques particuliers, mais à la société tout entière.”

M.-A. LAMARCHE, O.P.



L'ECOLE PAROISSIALE AUX ETATS-UNIS

Le splendide édifice que nous venons de visiter, la solennité des cérémonies qui viennent de se dérouler sous nos yeux flattent notre sentiment esthétique et provoquent notre admiration.

Cet édifiant spectacle nous invite aussi à la réflexion. Car, si l'Eglise met au service de cette fête la pompe liturgique des plus grands jours, si elle la veut présidée et dirigée par le plus haut dignitaire de sa hiérarchie diocésaine — et la gracieuse présence de Mgr l'Evêque de Fall River nous en donne la consolante certitude — c'est que l'occasion qui commande ce magnifique déploiement doit être bien lourde de sens.

Si le gouvernement municipal qui est une des cellules constitutives de l'Etat, daigne aussi déléguer à cette fête le premier de ses officiers, c'est à croire que l'objet de ces manifestations est d'une bien haute, d'une souveraine importance.

En effet, c'est une école qui s'ouvre, un palais de l'instruction bilingue, un foyer ardent de catholicisme, un appareil incubateur du plus pur civisme américain.

Ce n'est donc pas, comme l'ont prétendu et le prétendent encore de faux patriotes, exploiters des préjugés religieux, comme l'ont dit et comme le répètent

1.—M. l'abbé Tancrede Beauregard, vicaire au S. Nom de Jésus de Worcester, Mass., a bien voulu nous communiquer le texte ci-joint du discours qu'il a prononcé, le 13 septembre, aux fêtes d'inauguration de l'Ecole Sainte-Anne de Fall-River. Cette pièce éloquente ne répond pas exactement aux conceptions des partisans du rapatriement à outrance, encore moins aux préjugés de ceux qui accusent les nôtres là-bas de vouloir former des citoyens en marge de la nation, mais elle traduit fidèlement l'idéal des Franco-Américains nés sur le territoire voisin et décidés à y vivre et à y mourir.—N. D. L. R

encore la meute des sinistres farceurs qui rapetissent et avilissent tout ce qui n'est pas catholique, comme le proclament encore par leur doctrine et par leur conduite, les partisans outrés de l'unité trilogique dont ils font presque une trinité dogmatique — l'unité de la langue, l'unité du drapeau, l'unité de la religion, ce n'est donc pas une institution au service d'*étrangers* ou de *visiteurs* du pays, une institution exclusivement confessionnelle ou raciale qui ouvre aujourd'hui ses portes aux fils et aux filles de citoyens américains, mais une œuvre qui doit s'insérer et prendre une place d'honneur dans le système d'éducation de notre pays: c'est véritablement une institution nationale.

D'ailleurs notre présence ici, j'ose le croire et l'affirmer, notre commune présence à nous qui venons de diverses parties du pays, qui descendons en ligne directe des diverses nationalités dont se compose le grand tout américain, notre présence ne s'explique parfaitement que si nous nous rencontrons dans un amour commun, celui de la patrie américaine, amour qui se traduit par un profond respect et une grande admiration de cette institution nationale qu'est votre superbe école paroissiale.

Et qui me convaincra de péché à la suite de cette assertion qui peut paraître arrogante, mais qui a la qualité d'être souverainement vraie ?

Ce palais de l'éducation, par la fière allure de ses lignes, par la richesse de sa construction, par la haute signification de l'œuvre qu'il doit abriter provoque, sans contredit, la plus profonde admiration des Franco-Américains de Fall River et du pays tout entier.

C'est un monument qui leur fait honneur, parce que c'est l'aboutissant de sacrifices qui ne se comptent plus,

c'est l'expression non équivoque d'une détermination qui ne connaît aucun relâchement, c'est la conclusion d'une page glorieuse de l'histoire de la race française en Amérique.

Il est écrit dans nos saintes Lettres qu'après la mort de Moïse, ce fut Josué qui reçut la mission de conduire le peuple choisi de Dieu dans la Terre Promise. On en était à la dernière étape de ce pèlerinage commencé quelques trente ans auparavant. Il ne restait plus maintenant qu'à traverser le Jourdain. Vous savez ce qui est arrivé. Les flots du fleuve furent coupés et retenus par la toute-puissance de Jéhovah et le peuple put y passer à sec. Puis, pour commémorer cet événement, Josué commanda à douze hommes représentant chacune des douze tribus d'Israël de se charger chacun d'une pierre prise dans le lit du fleuve et d'aller les déposer en monceaux sur le rivage, afin que, plus tard, disait-il, quand vos enfants vous demanderont ce que signifient pour vous ces pierres, vous puissiez leur raconter la faveur conférée à notre peuple par l'intervention divine. Ces pierres seront à jamais un mémorial pour les enfants d'Israël.

Cette école est pour nous, Franco-Américains, un mémorial. Figurez-vous un père de famille répondant à son fils qui lui demande ce que signifie ce superbe édifice.

Mon fils, le monument que voilà, c'est une école bilingue franco-américaine. Ce monument te remet devant les yeux toute la fière lignée de tes premiers ancêtres en butte aux plus humiliantes vexations, victimes de la persécution la plus soutenue et la plus odieuse, opposant, dans la vieille patrie canadienne, à

l'assimilateur qui veut défranciser pour protestantiser, leurs fermes et légitimes revendications.

Ce monument te raconte encore la longue série des sacrifices consentis joyeusement par tes pères sur cette terre des Etats-Unis, parce qu'ils allaient leur assurer le moyen de transmettre à leur descendance le glorieux idiome, protecteur et sauveur des grandes et belles traditions tout imprégnées de foi et d'idéal, qu'ils avaient eux-mêmes reçu en héritage.

Et cette conservation de la langue française, mon fils, ils ne l'ont pas assurée au détriment de leur allégeance à la patrie d'adoption ou encore en bénéficiant d'un privilège que la bonne volonté de leurs compatriotes d'origine saxonne, nordique, celtique ou germanique leur octroyait, mais en se reposant avec sérénité et certitude sur des droits imprescriptibles garantis par la constitution même du pays...

L'ouverture de cette école paroissiale n'intéresse pas seulement l'élément franco-américain à l'exclusion de tous les autres, car elle offre une occasion de réjouissance à toutes les autres nationalités qui forment la grande famille catholique de Fall River.

Nul mieux que les catholiques ne peut comprendre l'indiscutable supériorité de l'école qui a reçu, aujourd'hui, les faveurs célestes par le ministère de l'Eglise et la main bienfaisante de son pontife.

De fait, l'école catholique est supérieure indiscutablement à l'école sans Dieu. Et je vous prie de croire que cette déclaration n'est pas faite dans l'intention de ravalier ou de diminuer la valeur des maisons d'éducation de l'Etat, qu'elle n'est pas le fruit d'un "irréductible fanatisme".

Nous la faisons plutôt parce que nous considérons que cet enseignement est insuffisant qui apprend à lire, écrire et compter, qui fait connaître l'histoire, la géographie, la botanique, l'histoire naturelle, la musique et le dessin. Il faut plus que cela, selon l'idée catholique, pour illuminer l'intelligence de l'enfant.

Le catholique, en effet, ne se contente pas de connaître les choses de ce monde, il veut encore jeter un coup d'œil sur les choses de l'autre vie; il ne se contente pas de sonder le globe terrestre et d'en approfondir les mystères, il veut pénétrer dans le ciel et en admirer les beautés; il ne se contente pas de savoir de quels éléments son corps est composé, comment il se meut, comment il digère, comment il se détériore, il veut encore pénétrer les secrets de son âme, de sa pensée, de ses aspirations, de ses amours, il veut éclaircir les mystères de son origine et de sa fin, savoir ce qu'il était avant de naître, ce pour quoi il est sur la terre et ce qui l'attend après la mort.

L'école paroissiale, mes chers amis, fournit à l'enfant ce supplément de connaissance — je devrais dire plutôt: cette connaissance primordiale — en l'initiant aux beautés de la doctrine chrétienne et en lui donnant la véritable science de Dieu.

C'est une institution, par conséquent, qui répond aux désirs souventes fois exprimés des Souverains Pontifes, qui fait tressaillir de joie le cœur du père de cette grande famille diocésaine et qui ne peut que remplir de fierté l'âme de tout catholique capable de comprendre qu'elle est, pour ainsi dire, le vestibule du temple et que de l'œuvre qui s'élabore aujourd'hui dépend, en grande partie du moins, l'avenir de l'Eglise dans ce diocèse, l'avenir du catholicisme dans les Etats-Unis.

Mes chers amis, ce monument de l'éducation fait l'honneur du Franco-Américain, excite la fierté de tout bon catholique, mais il commande aussi le plus profond respect de tous les autres citoyens du pays.

Ne comptons-nous pas, en effet, parmi les premiers devoirs du citoyen digne de ce nom, celui de respecter et d'aimer les institutions de son pays ? Or, dans le domaine de l'éducation, nos écoles paroissiales postulent cet amour et cette vénération parce qu'elles sont les appuis les plus sûrs du gouvernement qui veille aux destinées glorieuses de notre pays.

Elles tirent leur droit à l'existence du grand principe de liberté sur lequel reposent toutes les autres institutions du pays, bien qu'elles obligent ceux qui veulent en bénéficier à consentir la lourde charge du double impôt.

C'est là, dans ces écoles paroissiales, que l'on s'occupe de l'enfant, du citoyen de demain. C'est là qu'on le prépare à accomplir les grands devoirs civiques qui l'attendent et à remplir les charges qui assurent le bon fonctionnement et le progrès de la chose publique.

C'est là qu'on lui enseigne, d'une façon aussi parfaite que n'importe où ailleurs, l'usage de la langue anglaise, de la langue du pays, ce qui lui permet de regarder, le sourire dans l'œil, toutes les avenues du succès et de s'y acheminer vaillamment.

C'est là qu'on lui inculque un sentiment de pieuse vénération pour toutes les grandes figures de l'histoire et qu'on lui trace, dans l'esprit et le cœur, les noms inspireurs de fierté et d'émulation de nos grandes gloires nationales.

C'est là qu'on lui fournit, en préparant le *mens sana in corpore sano*, l'outillage nécessaire pour qu'il pourvoie

à ses propres besoins et ne devienne jamais à charge à l'Etat, ou à la ville.

C'est là qu'il cultive l'amour de cette discipline dont les principaux ressorts sont la fidélité à son Dieu et le respect des lois de son pays.

C'est là, en un mot, que l'enfant est préparé à donner à son pays l'impôt de sa loyauté indéfectible en temps de paix, de son sang en temps de guerre, quand l'honneur de son drapeau flétri ou insulté le demande. Ce qui fait que l'école paroissiale est, sans contredit, le foyer du plus pur civisme et du patriotisme de bon aloi.

Or, je vous le demande, mes chers amis, une institution qui joue un tel rôle dans la vie de la nation, qui lui prépare à l'Etat des citoyens intelligents, respectueux de l'ordre et disciplinés, et que dirige une morale éprouvée, une institution qui joue un tel rôle dans la vie de la nation, ne doit-elle pas s'attendre au respect et à l'admiration de tous ?

C'est pourquoi je me crois autorisé à dire que tous ceux qui revendiquent le titre honorable de citoyens de notre grande république et qui se targuent d'un civisme doublé de franchise et de sincérité doivent aujourd'hui se joindre à nous et ouvrir bien grand leur cœur à la joie sainte et patriotique qui nous anime.

Au pied de ce monument, nous voulons, nous, Franco-Américains, inscrire un mot, un mot d'espoir : car, nous osons croire que les privations et les sacrifices qui en ont rendu possible l'érection ne seront pas vains et inutiles, mais qu'ils auront contribué à garder intact l'héritage lourd de gloire que nous ont transmis nos ancêtres.

Sur le fronton de cet édifice, nous voulons, nous, membres de la grande famille catholique, nous voulons voir briller en lettres d'or cette prophétie de l'espérance :

“Que tous ceux qui entrent ici puissent y trouver le chemin de la vertu, le chemin de l'Église, la voie qui mène au ciel.”

Au sommet de ce temple de l'éducation nous voulons, nous, citoyens de cette grande république des États-Unis, nous voulons graver la devise de tout bon patriote: *Fortiter pro templo et patria stantes*, “debout pour la religion et la patrie !”

Abbé TANCRÈDE BEAUREGARD.

Worcester, 8 septembre 1925.



LE SENS DES FAITS

Études supérieures féminines

A l'occasion des rentrées scolaires, nous croyons opportun de reproduire une lettre de Madame Fadette parue récemment sans difficulté dans le “Devoir”, et remarquable, comme tous les écrits de l'auteur, par un style lisse et net, une claire introspection des âmes et un robuste bon sens. Elle pourrait être avantageusement dédiée aux prêcheurs *psychologues* qui dénoncent en chaire l'excès d'imagination et de sensibilité chez la femme, tout en lui interdisant le remède le plus efficace après la religion: la philosophie; aux maris *pédagogues* qui condamnent sans merci une instruction achevée pour les femmes, *excepté pour la leur*; et encore aux pères de famille *philantropes* qui verront sans répugnance la fille... d'un autre devenir *main* de manufacture plutôt que préceptrice dans une famille ou aide-maîtresse dans un pensionnat.

“Quelques remarques sur un de mes derniers articles où je me prononçais fortement en faveur d'une solide

culture intellectuelle féminine, me suggèrent de préciser davantage ma pensée.

On m'a dit avoir rencontré de jeunes bachelières qui laissaient voir un peu ridiculement une fierté vaniteuse de leur petit bagage scientifique et littéraire. C'est fort possible: les jeunes étudiantes n'ont pas encore l'habitude des examens, elles y attachent une grande importance, mais elles se familiariseront bientôt avec les programmes nouveaux et elles ne concevront pas plus d'orgueil de leurs succès que n'en ont les jeunes gens qui deviennent bacheliers.

Leur vanité sur ce point est passagère, elle est d'ailleurs moins blâmable et moins dangereuse que la vanité qui se manifeste par des extravagances dans l'habillement.

Certains hommes s'objectent surtout à l'étude du latin par les petites filles, et ils tournent en ridicule et ceux qui ont mis le latin au programme, et celles qui l'étudient. Je me demande pourquoi ?

Le latin est utile quand ce ne serait que pour mieux comprendre et écrire le français et pour pouvoir suivre avec plus d'intérêt les offices religieux. Qu'y a-t-il de si extravagant à ce qu'une petite fille sache un peu de latin comme ses frères ? Songe-t-on à leur interdire l'étude de l'anglais et de l'italien ?

On ne le répétera jamais trop: la jeune fille dont l'esprit s'occupe sérieusement et qui a pris goût à l'étude est moins accessible aux tentations de frivolité et de sentimentalité qui la guettent dès l'âge de quinze ans qu'une ignorante que le seul plaisir attire.

Une femme peut être instruite et son esprit s'ouvrir aux lumières supérieures, sans qu'elle soit pour cela une pédante ou un bas bleu, deux noms qui impliquent la

vanité et la suffisance dont une femme vraiment distinguée est toujours exempte.

Une femme instruite comprend mieux, juge plus sûrement qu'une femme qui ne l'est pas, car le cœur ne suffit pas pour voir clair. Dans l'éducation des enfants, une mère cultivée réussit mieux à les intéresser, à former leur esprit, à les aider dans leurs études. Quand ils vieilliront, elle conservera sur eux plus d'autorité et d'influence s'ils peuvent admirer ses qualités intellectuelles autant que ses vertus morales.

Avec son mari une femme instruite est la compagne idéale et de bon conseil, elle lui est une aide puissante.

Dans le monde il est incontestable que les femmes ont une influence immense, bonne ou mauvaise. On a pu dire que "si les hommes font les lois, les femmes font les mœurs". N'y a-t-il pas alors un intérêt grave à ce que les mœurs soient faites, non seulement par les plus morales, mais aussi par les plus intelligentes et les plus intellectuelles ?

Il y a trop de femmes légères qui n'exercent leur influence qu'en matière frivole, elles n'ont d'autre souci que de faire et de défaire les modes; il en faudrait un grand nombre qui soient préparées à former et à réformer les mœurs. Mais pour exercer ce pouvoir, la bonne volonté ne suffit pas: il y faut le prestige d'un esprit ouvert, large, renseigné et sûr.

Le véritable rôle de la femme, c'est d'être la conscience de la famille et de la société: quelle forte éducation religieuse et morale cela suppose !

Très peu d'hommes sont disposés à admettre qu'une femme cultivée sache également s'occuper de sa maison, de ses enfants, du confort de son mari. Ils ont tort. Les habitudes mondaines sont plus à redouter pour la sécurité de la vie familiale que les habitudes intellectuelles !

Je pense que ce sont les mots qui font peur à ceux qui, en fait d'instruction, veulent nous réduire à la portion congrue.

Les programmes d'études sont ornés de mots un peu prétentieux : les notions de morale, de logique, de psychologie sont appelées de la philosophie ; le calcul se dénomme mathématiques, et les censeurs froncent les sourcils et crient à l'absurdité !

N'ayez donc pas peur ! Il n'y a pas deux femmes sur cent qui mordent aux mathématiques, et si par quelque bonne méthode nommée comme l'on voudra on enseigne aux jeunes filles à penser, à observer, à réfléchir, à raisonner et à tirer des conclusions justes, on aura rendu un fier service à l'humanité et les hommes seront les premiers à en bénéficier."

FADETTE.

S. Pierre Canisius et le Rosaire

S. Pierre Canisius eut pour le Rosaire de la T. S. Vierge une particulière dévotion.

En parcourant les huit volumes de l'ouvrage du R. P. Braunsberger, S.J., intitulé *Acta et Epistulæ B. Petri Canisii*, le R. P. Dominique Constant déclare qu'il a trouvé, au hasard et sans les chercher, au moins dans vingt endroits, des traces de la dévotion de Canisius envers le S. Rosaire. Le P. Constant résume ainsi ces témoignages dans la livraison de juillet-août de l'*Année dominicaine*.

Ne citons que le second volume des réponses de Pierre Canisius aux Centuriateurs de Magdebourg. Dans cet ouvrage : *De Maria Virgine incomparabili*, etc... (Ingolstadt, 1577, p. 538) Canisius réprimande les protestants qui décrient l'usage de l'*Ave Maria* du Rosaire, du Psautier de la Vierge... Ils sont furieux contre ceux

qui multiplient les *Ave Maria*, forment des pieuses associations dans ce but et imitent par ces hommages l'auteur et chef de cette pratique, Dominique et autres saints personnages.

Page 475, ayant attesté la dévotion des scolastiques envers la bienheureuse Vierge, il signale, en particulier, celle des Dominicains, imitant en cela leur chef saint Dominique qui introduit parmi les fidèles des deux sexes l'usage fréquent de saluer la mère de Dieu.

Ces deux passages nous semblent très importants pour l'histoire du Rosaire. Canisius lutte en Allemagne et en Autriche contre les Protestants. Il connaît à fond la mentalité des catholiques et des protestants de ces contrées. On ne lui refuse, dit le P. X. Faucher, ni la sainteté, ni la science, ni l'esprit critique. Or, dans un ouvrage — non de piété et d'édification écrit pour les bonnes âmes pieuses — mais un ouvrage de combat écrit par ordre du Pape, pour réfuter les Centuriateurs de Magdebourg, Canisius ne craint pas, non seulement de défendre la légitimité de la prière de l'*Ave Maria* et la dévotion au Rosaire, mais aussi d'affirmer que les Dominicains, en prêchant le Rosaire, ne font qu'imiter saint Dominique leur chef, auteur de cette pratique.

Rappelons-nous que la prédication du Rosaire par le bienheureux Alain de la Roche est presque contemporaine de Canisius. Si l'on avait eu d'Alain, à cette époque, l'opinion qu'en ont certains catholiques et religieux de notre temps, si l'affirmation que saint Dominique est l'auteur de la dévotion du Rosaire n'eut pas été acceptée par tous comme reposant sur une ancienne tradition populaire, est-il possible de croire que Pierre Canisius, un docteur en théologie, un critique, un savant se fût exposé, en affirmant cela, aux moqueries et aux railleries des Protestants qu'il se proposait de combattre ?

Canisius était dévot au Rosaire; il voulait qu'on le devînt autour de lui. Ce que saint François Xavier faisait aux Indes, Pierre Canisius le pratiquait en Allemagne. Il établissait partout cette dévotion. C'était une vraie peine pour lui de constater que beaucoup de catholiques, pour éviter les moqueries des hérétiques, n'osaient plus tenir ostensiblement le chapelet. Comme les pères et les mères se pressaient continuellement autour de lui dans les rues le priant de bénir leurs petits enfants, Canisius mettait la main sur leur tête et leur disait en souriant: "Bien volontiers, pourvu que vous me promettiez de dire tous les jours le Rosaire."

Durant les derniers mois de sa vie, en raison de ses grandes souffrances, Canisius fut dispensé du Bréviaire par son Père Recteur; le vénérable serviteur de Dieu s'en consolait en récitant de nombreux chapelets.

Le jour de sa mort qui arriva le 22 décembre 1597, en la fête de saint Thomas, apôtre, Canisius, après avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction, se mit à réciter son Rosaire. Une vision heureuse hanta alors ses regards, comme si Marie elle-même entr'ouvrait les cieux pour l'accueillir: "Voyez, voyez-vous, s'écria-t-il, *Ave, Ave Maria*", et pieusement le saint expira.

D. C.

Une nouvelle revue thomiste

Le 8 juin 1923 s'est fondée, au Collège Angélique, une Union Thomiste, ayant comme but: "de promouvoir le culte et l'amour de saint Thomas d'Aquin, en même temps que de propager et défendre sa doctrine".

Si cette association se recrute tout d'abord parmi les élèves du Collège et forme ainsi une sorte d'amicale, ce n'est cependant pas à l'exclusion des autres; tout au contraire, elle désire grouper tous les fidèles et dévoués

disciples du Docteur Angélique. Elle veut être avant tout une entr'aide intellectuelle pour les thomistes.

Pour atteindre ce but, l'Union a décidé la création d'une revue. Quelques fascicules de *l'Angelicum*¹ — tel est le nom de cette nouvelle revue — ont paru et déjà on peut augurer de sa haute valeur scientifique. Les noms des collaborateurs, quelques-uns des plus illustres professeurs de "l'Angelico", en sont la garantie. On y voit en effet deux articles sur saint Thomas par le T. R. P. Szabo, régent des études et professeur de théologie dogmatique. Dans l'un, le T. R. P. nous montre ce qui fait la perfection intellectuelle de ce Docteur, et dans l'autre, commentaire de la parole pontificale: *Ite ad Thomam*, il démontre que le thomisme est le plus efficace remède contre les trois grands maux de la pensée moderne: l'agnosticisme, le volontarisme et le naturalisme. Un autre maître que nous n'avons pas à présenter aux lecteurs de cette revue, le T. R. P. Garrigou-Lagrange, aborde une question présentement controversée entre thomistes, à savoir: la nature de la justice originelle en Adam. Avec la vigueur de pensée qui le caractérise, il prend nettement parti en faveur de la théorie qui voit, dans la justice originelle du premier homme, non seulement un don personnel mais encore un don de nature.

L'histoire et l'Écriture Sainte y ont aussi la place qu'il convient. Le T. R. P. Bacic nous donne une instructive étude sur l'authenticité et l'intégrité des écrits de saint Thomas. Dans un savant et important article le R. P. Vosté traite la question du Prologue de saint Jean.

1.—"*Angelicum*".—Organe de l'Union Thomiste, est rédigé en latin et paraît trois fois par an. Le prix de l'abonnement est de 18 liras. S'adresser au R. P. I.-M. Jacome, O.P., Collegio Angelico, Via S. Vitale, 15, Roma (V).

La revue veut aussi, par ses chroniques, fournir des informations sur la vie du Collège Angélique et sur le mouvement thomiste à l'extérieur.

Cette nouvelle revue thomiste se présente donc comme la continuation de l'enseignement donné à notre université romaine. C'est dire l'utilité qu'elle offre à tous ceux qui fidèles aux directions de l'Eglise veulent être les vrais disciples du Docteur Commun. Les anciens de l'"Angelico" y trouveront un intérêt tout particulier. On le voit, l'*Angelicum* se recommande par lui-même. Nous espérons que les prêtres canadiens déjà membres de l'Union Thomiste se feront un plaisir de le recevoir, de le lire et de le propager.

L.-M. S.

Les Fêtes de Fall River

A la récente convention des avocats tenue à Détroit, monsieur Charles Evans Hughes a fait vivement ressortir ce fait inquiétant que les changements apportés depuis quelques années à la Constitution des Etats-Unis, — tous marqués du sceau de l'intolérance, — apparaissent comme une dénégation du principe de liberté qui en forme la base. L'ancien secrétaire d'Etat, se bornant au point de vue fédéral, négligeait pour l'heure les derniers essais d'empiètement, voire de persécution, tentés çà et là par les pouvoirs locaux. Mais on ne peut s'empêcher de se rappeler sa déclaration aussi franche qu'opportune, en lisant le récit des Fêtes d'inauguration de l'Ecole Sainte-Anne de Fall-River qui ont eu lieu le dimanche 13 septembre. Voilà un immense édifice que les orateurs nommèrent d'un virtuel accord "palais de l'éducation", et qui fit dire à Mgr Feehan, après la procession dans les corridors et l'aspersion à l'eau bénite de chaque pièce: "Je viens de visiter la ville de Sainte-Anne!" Monument

qu'une population d'ouvriers dut ériger à ses frais, et qu'elle devra entretenir de même, tout en participant à l'érection d'écoles publiques dites "nationales" et qui le sont moins que la leur, comme il ressort clairement des magnifiques discours prononcés à cette occasion. Aucun de ces orateurs, tout en insistant sur la culture religieuse donnée dans nos écoles de paroisse, n'a omis en effet de mettre en relief la formation civique renforcée par cette même culture religieuse et j'ose dire par l'enseignement bilingue. Quand on songe que de pareils établissements, disséminés en divers Etats de l'Union, y sont sans cesse menacés dans leur fonctionnement, sinon dans leur existence même, on peut se demander, en accentuant la pensée de M. Hughes, si la liberté civile et religieuse aux Etats-Unis ne va pas devenir un vain palabre comme en France, et si la statue de Brooklyn n'aura pas bientôt sa place normale au fond de l'océan.

Il serait téméraire, à moins de copier servilement la presse locale, de vouloir rendre justice aux événements comme aux personnes, dans un rapport rédigé à distance. Cette fête grandiose a mobilisé des milliers de citoyens, occasionné de multiples dévouements, inspiré des orateurs et des musiciens de renom. La partie musicale à la Messe et au Concert fut surtout remplie par les trois chorales (hommes, femmes, enfants) sous la direction de M. Philippe Lajoie, de Mlle Iona Leblanc et du R. P. Gilles Roy, O.P. La préparation du Banquet revenait pour ainsi dire d'office aux Dames, habituées de mémoire d'homme à cet art utile et compliqué. Quant au banquet oratoire, on peut dire qu'il dura toute la journée, veillée comprise, à peine interrompu par la musique instrumentale et le chant. Etaient inscrits au programme: LL. GG. Monseigneur Daniel-F. Feehan, évêque de Fall River, et Monseigneur Raymond-M. Rouleau, O.P., évêque de Valley-

field; les RR. PP. Dion et Granger, O.P., anciens curés de Sainte-Anne; l'honorable juge Hugo A. Dubuque; Son Honneur le maire Edmond-P. Talbot; M. l'abbé Tancrède Beauregard, vicaire au S. Nom de Jésus de Worcester; M. David Lavigne, avocat, de Springfield. Chacun de ces éminents personnages fit bellement sa part. Ils furent présentés à la foule par le T. R. P. Marion, curé actuel. Ce dernier semble avoir reçu toutes ses grâces d'état en ce jour, et nous ne saurions mieux combler les lacunes ci-jointes qu'en reproduisant ci-après le noble et ardent discours qu'il prononça en plein air devant l'Ecole, et où rien ni personne ne fut oublié.

“La cérémonie qui nous réunit n'a pas précisément pour but de faire reconnaître publiquement la générosité et le bon esprit des paroissiens de Sainte-Anne. Elle ne doit pas être non plus un simple hommage d'admiration aux architectes qui ont imaginé avec tant de goût, ou aux entrepreneurs qui ont exécuté avec tant d'ingéniosité ce monument digne d'éloges.

“Cette cérémonie a un sens plus profond. Elle est un hommage à l'école catholique, à cette école qui se propose de former non seulement des citoyens au service de leur pays, mais des chrétiens au service de leur Dieu.

“Rendre hommage à l'école catholique, voilà bien la pensée qui groupe aujourd'hui tant de personnages distingués, à la tête desquels je salue avec respect le premier pasteur de ce diocèse, l'illustre et si paternel Mgr Feehan. Je salue aussi Mgr Rouleau, évêque de Valleyfield, qui autrefois, quand il était notre provincial, donnait le ferme appui de son encouragement au premier inspirateur de notre école, le R. P. Dion; je salue notre P. Provincial actuel qui a soutenu le constructeur de notre école, le R. P. Granger, et qui m'a aidé aussi dans le parachèvement de cette vaste entreprise; je salue enfin M. le Maire

de Fall River, le plus illustre enfant de notre paroisse et qui sait allier aux multiples occupations de sa charge l'accomplissement intégral de ses devoirs de chrétien.

“Vous avez raison, Mesdames et Messieurs, de rendre hommage à l'école libre et paroissiale, car elle représente de grandes choses.

“Elle affirme d'abord le droit des parents au choix de l'instruction qu'ils désirent pour leurs enfants. L'autorité paternelle est sacrée et inviolable et elle s'étend jusqu'à la formation intellectuelle et morale de leurs enfants.

“L'école paroissiale rend aussi un éclatant hommage au droit de l'Eglise en matière d'éducation. *Avec une infatigable ténacité*, disait Mgr Stang, *l'Eglise a proclamé, pendant dix-neuf siècles, la nécessité d'une éducation dont l'âme soit la religion chrétienne, et elle restera fidèle à ce principe jusqu'à la fin des temps.*”

“Or l'école paroissiale s'élève comme une protestation vivante contre la neutralité religieuse. Elle dit à voix haute que l'homme n'est pas seulement un citoyen qui doit travailler à acquérir la fortune et les jouissances de l'argent, mais qu'il est un chrétien qui doit viser au bonheur indestructible du ciel.

“L'école paroissiale affirme enfin avec énergie que la religion n'est pas hostile au vrai civisme et au parfait patriotisme. Nous apprenons à nos enfants, nous les pasteurs catholiques, à respecter le pays qui les protège et qui les nourrit; nous leur disons qu'ils doivent obéir aux lois justes de l'Amérique; nous les invitons à saluer et à aimer le drapeau étoilé, symbole de nos libertés en même temps que nous leur répétons de respecter la constitution américaine qui nous a garanti jusqu'à présent la liberté religieuse et scolaire.

“C'est pour toutes ces raisons que nous avons voulu construire cette école que Mgr l'évêque de Fall River va bientôt bénir. C'est pour cela que nous avons voulu la faire spacieuse, que nous n'avons reculé devant aucun sacrifice matériel afin qu'elle soit le monument durable qui dise à tous : les paroissiens de Sainte-Anne sont des citoyens américains respectueux de la patrie américaine, mais ils sont aussi des catholiques fidèles à leur belle et sainte religion !”

Dans l'Ordre

— *L'Echo de Paris* a consacré dernièrement au livre de M. Lacfadio Hearn, *Esquisses Martiniquaises*, qui vient d'être publié en traduction française par M. Marc Logé, un article où il est question d'un célèbre missionnaire dominicain français, le P. Labat.

Le P. Labat professait la philosophie et les mathématiques à Nancy, quand il parut que l'Ordre réclamait des religieux volontaires pour les Antilles. La mort avait décimé cette Mission et les établissements de l'Ordre menaçaient ruine. Le P. Labat partit et deux mois après il était à la Martinique. Dès son arrivée, le missionnaire se met à l'œuvre ; il se révèle administrateur, ingénieur, architecte, agriculteur et mécanicien. Sa réputation va grandissante et fait qu'on l'appelle de tous côtés. Il se multiplie et partout, sous son impulsion, industrie et commerce se développent. Il devient même chef militaire pour défendre sa Mission contre les Anglais.

De trente à quarante ans, le P. Labat accomplit une tâche quasi surhumaine. L'Ordre de saint Dominique connut grâce à lui, aux Antilles, une époque de véritable prospérité. Et “cette prospérité, écrit M. Lacfadio Hearn, ne lui donnait pas d'orgueil et n'altérait en rien la trempe de son caractère. Il eut été déconcerté qu'on le prît pour

un précurseur; car, homme de son siècle, il vivait son son temps, ne se targuait pas d'idées nouvelles et entendait simplement remplir sa tâche de missionnaire. Il demeurait le même, profondément pieux, tolérant, aimant à obliger, mais strictement juste sans fausse sensibilité envers les hommes ou les bêtes".

Après quelques années de séjour aux Antilles, le P. Labat fut appelé à Rome, puis assigné à Paris. Il ne put retourner à sa chère Mission. Il vécut encore trente-trois années, employant ses loisirs à écrire ce qu'il avait vu dans ses *Voyages aux îles d'Amérique*. Actuellement, dans la Martinique, le zélé dominicain est resté un héros légendaire.

— En mars dernier, Sa Sainteté Pie XI convoquait en audience privée le T. R. P. Hugon, O.P., professeur à l'Angelico, pour lui demander d'étudier les écrits du B. Pierre Canisius, S.J., en vue de juger de l'opportunité qu'il pourrait y avoir de le déclarer Docteur de l'Eglise universelle. Le T. R. P. Hugon, après un minutieux examen des œuvres du Bienheureux, rédigea son rapport qu'il présenta au Saint-Père sous forme de vœu motivé en faveur de l'attribution au B. Canisius du titre de Docteur de l'Eglise. Un Père Bénédictin, chargé de faire de son côté pareille enquête, souscrivit pleinement aux conclusions du P. Hugon.

A la suite de ce service rendu à la mémoire et à la cause de saint Pierre Canisius, le T. R. P. Hugon fut invité à prendre place, le jour de la canonisation, dans la tribune réservée à la Compagnie de Jésus, immédiatement à côté du Supérieur Général de la Compagnie.

— Le T. R. P. Marie-Joseph Archambault a été élu le 8 septembre Prieur du Couvent Sainte-Anne de Fall River, en remplacement du T. R. P. Réginald Dupras dont le second terme d'office venait d'expirer.

— Le R. P. Trudeau prêchera le sermon du soir aux fêtes d'inauguration de la Basilique de Québec.

— Le T. R. P. Béliveau a prêché la retraite de rentrée au Petit Séminaire de Montréal, le R. P. Couture au Collège d'Ironside, le R. P. Déziel au Collège de Valleyfield et le R. P. Barillec à l'Université Laval.

— D'importants travaux d'addition et de réparation nécessités par la détérioration du temps, le nombre accru des religieux et la récitation obligatoire de l'office choral, sont actuellement en marche dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Grâce. Ils comportent à l'intérieur une décoration complète, — confiée à l'artiste italien Guido Nincheri, — des autels neufs, des stalles et une grille monastiques, et à l'extérieur un campanile renaissance garni de cinq cloches. La décoration de la nef et les additions du sanctuaire seront terminées pour la Fête de Noël.

— Le T. R. P. Réginald Dupras a été nommé Président de la Maison Vicariale de Québec en remplacement du T. R. P. Béliveau.

— Le R. P. Antonin Bissonnette, rédacteur à la "Semaine Paroissiale" de Fall River, partira au commencement d'octobre pour Louvain où il doit suivre, durant l'année, différents cours à l'Université. *In labore requies*. Ce studieux séjour servira en même temps de nécessaire diversion aux ingrats labeurs du journalisme auquel, indépendamment de son ministère apostolique, le révérend Père s'est livré avec zèle depuis bientôt dix ans. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

— Nous recommandons vivement aux prières de nos abonnés l'âme de Madame Alfred Pelland — née Claire Tranchemontagne — morte le 14 septembre à Montréal et inhumée le 17 à Berthierville, où elle venait de fonder

un monastère de Dominicaines contemplatives, issues du célèbre Monastère de Prouille, dans le Toulousain.

Mme Pelland était fille unique de M. et Mme Louis Tranchemontagne, de Berthierville. Elle reçut de ses parents et de Dieu des dons naturels remarquables qui furent cultivés par une éducation supérieure, par des lectures saintes et très étendues et par de nombreux voyages à l'étranger. La jeune fille hérita de ses parents d'une foi très vive et d'une piété profonde, qui se sont exprimées durant toute sa vie par des pratiques régulières et fréquentes. L'exemple de sa chère mère, en particulier, cultiva en elle l'amour et la pratique des œuvres paroissiales et des œuvres de charité.

En 1902, Mlle Claire Tranchemontagne épousait M. Alfred Pelland, avocat et publiciste, dont elle eut un fils, Louis, aujourd'hui âgé de 12 ans, élève du collège de Montréal.

Devenue veuve il y a plus de dix ans, Mme Pelland revint vivre à Berthierville et se consacra exclusivement à l'éducation de son fils et au soin de sa vénérable mère, dont elle fut l'appui et la consolation jusqu'à sa mort, survenue le printemps dernier.

Mme Pelland profita de sa liberté pour se consacrer entièrement aux œuvres de piété et de charité. C'est alors qu'elle demanda d'être admise dans le Tiers-Ordre séculier de Saint-Dominique, où elle trouvera la lumière et le secours pour tendre vers les sommets de la perfection.

Chrétienne exemplaire, dominicaine par toutes les vertus de son Ordre que Dieu cultiva en son âme, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'elle s'est appliquée avec fruit à l'imitation des bienheureux et des saints qu'elle avait pris comme modèles. Mme Pelland s'est vouée particulièrement avec un tact et une générosité incomparables aux œuvres de charité de sa paroisse, visitant les pauvres,

soignant de ses propres mains les malades et leur rendant les services les plus humbles.

Il y a deux mois à peine, elle donnait sa maison aux religieuses dominicaines dont nous avons raconté l'arrivée dans notre dernière livraison. Elle est devenue ainsi la fondatrice de ce monastère. C'est là que ses restes mortels ont été transportés, de Montréal, après sa mort, pour y demeurer pendant trois jours, entourés des prières, de jour et de nuit, des religieuses qui étaient ses sœurs et ses filles. Son âme profondément surnaturelle rayonnait sur sa figure souriante et douce en une lumière pure et sereine qui inspirait à tous la vénération et l'affection.

— Le R. P. Benoît Bourbonnière a été assigné à la Maison Vicariale de Québec et le R. P. Raymond Hamel au couvent de Montréal.

— Le Conseil de Province a décidé en principe l'acceptation d'une paroisse et la fondation d'une maison religieuse à Sackville, N.-B., dans le diocèse de Saint-Jean.

— Une messe solennelle selon le rite dominicain a été célébrée au Carmel de Montréal, le 30 septembre, dernier jour d'un triduum consacré à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Sa Grandeur Mgr Rouleau, évêque de Valleyfield, y assistera paré au trône et prononcera l'homélie de circonstance.

— Le T. R. P. Pierre-Albert Granger a été élu, le 22 septembre, Prieur de Saint-Hyacinthe, en remplacement du T. R. P. Marie-Joseph Archambault.

Fra Domenico.



L'ESPRIT DES LIVRES

Abbé JOSEPH-D. MICHAUD. — “Le Bic” — Chez Ernest Tremblay, imprimeur, rue du Pont, à Québec.

Presque tous les auteurs de monographies paroissiales ont le secret de faire tenir en trois cents pages des ouvrages qui en mériteraient bien cinquante. L'historien du Bic ne fait exception à la règle qu'en ceci, qu'après avoir consacré 325 pages de 9 pouces x 6 à une paroisse d'importance historique moyenne, il nous donnera bientôt un deuxième volume de mêmes dimensions sur le même sujet. M. Michaud aime le Bic et il a bien raison: sauf Québec lui-même¹ et certains coins des péninsules de Charlevoix, de Gaspésie, notre province n'a pas de paysages qui puissent se comparer à ce petit pays pour l'harmonie de l'ensemble et la beauté du détail. Mais le sens de la composition lui fait défaut. Ce n'est qu'à la page 255 qu'il s'avise de noter qu'aux fins électorales et administratives le Bic, il y a un siècle et quart, faisait partie du comté de Cornwallis (lequel s'étendait en longueur de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à Sainte-Anne-des-Monts, sur la rive droite du Saint-Laurent). Il a fait une bonne moitié du volume avec des documents dont les moins fastidieux pourraient, même longs de dix pages, se résumer en dix lignes. Au surplus ces documents sont reproduits indifféremment en français ou en anglais, selon leur provenance, comme si tous les lecteurs de pareil ouvrage étaient obligés de comprendre l'anglais. L'autre moitié se compose en grande partie de redites et de chevauchements.

L'auteur manque d'une autre qualité essentielle à l'historien: le discernement. Il touche à peine aux conditions d'existence des premiers colons du Bic et des environs. Le crayon à la main et en se reportant d'une pièce à l'autre, on pourra toujours calculer par soi-même qu'il s'écoula un siècle et demi entre la concession de la seigneurie du Bic à Charles-Denis de Vitré (1675) et l'établissement d'un moulin à farine dans ce domaine (1825). M. Michaud ne nous laisse pas non plus ignorer qu'en 1808, c'est-à-dire après cent trente-trois ans de régime seigneurial, le Bic proprement dit n'avait encore, à vrai dire, aucune voie de communication terrestre avec la paroisse de Trois-Pistoles, sa voisine en amont, sur la route de Québec, et distante d'au moins vingt-cinq milles. Il note quelque part qu'en 1822 il n'y avait encore que 24 terres concédées et une douzaine habitées. Mais ces faits capitaux, seuls intéressants pour la grande histoire, et les plus intéressants du point de vue même qui l'occupe, il y prête la même attention qu'aux inanes commérages de ce vieil imposteur de Lemoine sur la femme Petit, ou il les noie sous des considérations comme celles-ci, qu'on dirait destinées aux jeunes Bicquoises du Coin des Dames:

1.—Sans les Québecquois, aurait dit Jules Fournier, mais il “blaguait”, car le plus pittoresque, et dans quelque sens qu'on le prenne, c'est encore eux.—O. A.

Rien d'étonnant si ce rocher (le mont Saint-Louis) a été, depuis les origines de la paroisse, le principal centre d'attraction des habitants. Aussi, s'il pouvait parler, que d'histoire intéressantes il raconterait ! Que d'ébats enfantins il favorisa ! Que de couples heureux il vit passer, et que d'autres, effleurés par la souffrance, vinrent s'asseoir sous les frais ombrages de ses bosquets de sapins ! Que de rêves d'avenir il devina ! Que de confidences, d'aveux et de serments il entendit murmurer !...

...Puis c'est l'Ile-des-Amours, minuscule et fraîche touffe de verdure émergeant des flots bleus. Le séjour de Calypso, témoin de ses amours avec Télémaque, devait lui ressembler. Faut-il voir dans cette circonstance la raison de son nom suggestif ? Ou, ne serait-ce pas plutôt qu'elle a abrité d'autres amours, plus plébéiennes, mais non moins sincères ?... Bien que toutes les suppositions soient possibles, la dernière a toutes les chances de recueillir le plus grand nombre de suffrages.

L'auteur tombe à tout propos dans une outrance particulièrement choquante chez l'historien. "Hautes montagnes", "pics escarpés", écrit-il à vingt reprises en parlant des collines du Bic. Un phoque fossile de treize pieds de longueur, trouvé au Bic en 1869, est pour lui un "monstre marin". Les Peaux-Rouges du temps de Jacques Cartier étaient, selon lui, "les races les plus fortes du monde". De même qu'il emprunte à sir James Lemoine l'absurde légende qu'à pareille époque, au milieu d'une si faible population, dans une auberge mal famée et, soyons-en sûrs, étroitement surveillée, les voyageurs pouvaient, l'un après l'autre, disparaître comme par enchantement et sans laisser de traces, de même il fait sien l'opinion de ce vieux radoteur d'imposteur (exprimée dans un *Album au Touriste !!!*) touchant l'importance du Bic comme port océanique sous le régime français: "Au Bic devait être le port destiné à recevoir les effets venant de France et les vaisseaux du roi, maîtres du fleuve." Et cette opinion paraît bien fantaisiste, quand on peut lire dans Cartier lui-même que ce "hâble" est hâble de marée et de peu de valeur". Quelque admiration qu'on ait pour le Bic, on s'étonne, et pour bien des raisons, de le voir comparé aux grands sites de l'ancien monde:

C'est assurément quelque chose d'unique en son genre. La fameuse colline de Fourvières, à Lyon, le Voméro de Naples, le Pincio de Rome et le Montmartre de Paris, si célèbres dans le monde entier, ne sont peut-être supérieurs au Mont St-Louis du Bic que par les merveilles d'architecture que la main de l'homme y a édifiées, sous un ciel qui donne un charme magique à toutes les choses.

L'ombre du Vésuve, se profilant sur la baie de Naples, ce n'est pourtant pas une paille... Et les souvenirs historiques, monsieur, qu'en faites-vous ?

Les outrances de l'auteur découlent elles-mêmes, du moins pour une part, d'un autre défaut, qui est l'imprécision de la langue. Cette prose, on l'a vu par les citations que nous en avons faites, n'est pas très sûre. Comme preuves du massacre d'une bande de Micmacs par les Iroquois (en 1535) dans un îlet du Bic, "il y a, dit-il, le témoignage de ce nom suggestif d'Ilet au Massacre porté par ce rocher, depuis si longtemps, en même temps que ceux de Cap-Enragé et de Cap-aux-Corbeaux qu'on a donnés, en harmonie avec la tradition, aux deux caps qui ferment l'entrée de la baie...";

et même un rédacteur du *Courrier de Saint-Ephrem de Tring* admettra que ceci n'est pas du meilleur français. Comme la plupart d'entre nous, il emploie à contre-sens et souvent les uns pour les autres les mots *falaise, cap, colline, montagne*. Il oppose aux "plantureuses vallées" (!) de la Matapédia "les régions moins hospitalières de l'Abitibi et du Témiscamingue". La passion du défrichement, très noble en soi et qu'effectivement il entend exalter, devient sous sa plume une "obsession" dont les colons sont "victimes". A dix lignes d'intervalle il fait du "hâble" de Jacques Cartier un "hâvre minuscule, gai miroir", et, avec cet autre Gascon de Jean-Charles Taché, "un endroit d'un pittoresque ravissant" qui serait en même temps "un bassin assez vaste pour être majestueux". Il nous présente comme une "réforme" l'érection au Bic d'une croix lumineuse. Il signale comme "faveurs d'utilité publique" celle que certain notable du Bic obtenait du gouvernement pour ses concitoyens. Voulant dire que l'île du Bic avait pris, dès les premiers de la colonie, plus qu'une importance secondaire, il écrit qu'on lui accordait "une importance plus que secondaire". Il écrit aussi quelque part qu'au témoignage d'historiens sérieux, "le Canada n'était pas encore découvert (!!!), que le Bic avait déjà été visité par plusieurs navigateurs européens."

Enfin, l'auteur n'a pas toujours pour les faits le respect qu'il faudrait.

Champlain ayant écrit qu'il vint de Mantanne (aujourd'hui Matane) "prendre connaissance du Pic, qui est à soixante lieues", M. Michaud s'en autorise pour dire que le futur fondateur de Québec vit le Pic ou Bic de cette distance. Or, la vue entre ces deux points est interceptée par plusieurs caps très saillants, et Champlain lui-même, dans un autre passage, fixe la limite de visibilité du Pic (ou Bic) à dix ou quinze lieues.

M. Michaud assigne au Pic de Champlain une hauteur de 1470 pieds. Sans vouloir le taxer formellement d'erreur grave sur ce point, nous croyons qu'il exagère. Que Champlain mentionne le Bic comme une "montagne fort haute et pointue", la chose, pour être indéniable, n'en est pas moins surprenante, aucune des élévations du lieu ne répondant à cette description. Dieu sait quels beaux tableaux la nature peut composer avec des falaises rocheuses, des collines boisées, des caps, des îles, des flots, des filets, une baie, des anses sur la baie, des passes entre les îles, flots et filets, des embouchures de rivières au fond des anses, et que sais-je encore, le tout ramassé sur une aire de cinq ou six milles; mais la topographie véritable de la région rimousquoise, telle que nous estimions la connaître, ne porte qu'une éminence de quatorze cents pieds (elle en mesure même deux mille), et c'est le mont Comis, à une douzaine de milles de la côte, derrière Sainte-Luce, laquelle est elle-même à quelque vingt milles du Bic (en aval). M. Michaud comparant à un nid d'aigle l'emplacement de l'église paroissiale, bâtie sur une pente en haute de la voie ferrée, nous avons demandé des mesures d'altitude précises au citoyen du Bic le mieux placé pour nous renseigner. Celui-ci nous répond: "La montagne qui porte notre croix monumentale 2 a 125 pieds de hauteur, c'est-à-dire au moins 250 pieds au niveau du fleuve." Comme dit l'autre, il n'y a pas de quoi se frapper. Notre correspondant ajoute une

2.—Plantée au sommet.—O. A.

douzaine de mots qui semblent fournir la clef de tout le mystère: "Le Pic reconnu par Champlain, dit-il, est peut-être dans le territoire de Saint-Fabien." Alors, M. Michaud se serait tout bonnement trompé de paroisse? D'autres historiens, d'ailleurs respectables, ont commis de ces méprises-là.

En 1783, la marquise d'Albergatti-Vezza (née Aubert), propriétaire de l'île du Bic, se plaignait au gouvernement de déprédations commises dans son île par les pilotes et autres employés des services maritimes, qui l'occupaient depuis quatre ans. "On était, dit l'auteur, à l'époque où les premiers bateaux à vapeur sillonnaient les eaux du St-Laurent. L'emploi du charbon étant encore à peu près inconnu, on se servait de bois, coupé sur les rives et surtout sur les îles du fleuve." Comment diable nous y prendre pour faire savoir à M. Michaud que l'invention de Fulton ne remonte pas à 120 ans, et que le Saint-Laurent ne vit pas de bateaux à vapeur avant 1825?

En 1793, le bruit ayant couru sur le littoral que les Français feraient une tentative pour reprendre le Canada, le Conseil législatif avisa à la défense du pays. "Les pilotes, dit l'auteur, avaient reçu l'ordre de se rendre sur l'île du Bic, leur station habituelle, et de se mettre à la disposition des commandants des navires anglais qui viendraient défendre le Canada contre le coup de main de Bonaparte." Détail intéressant, certes; mais pourquoi faut-il que l'auteur ajoute: "On était en effet à l'époque où Napoléon imposait ses volontés au monde et traînait à sa suite les rois enchaînés"? Et pourquoi fait-il dire à Benjamin Sulte, trop bien informé, croyons-nous, pour avoir commis un tel anachronisme, que le bruit de l'arrivée des Français "avait probablement originé (sic) dans le Blocus Continental de Napoléon Bonaparte"? Heu! heu! éheu! comment diable, comment diable nous y prendre pour faire savoir à M. Michaud qu'en 1793 Bonaparte étant encore à Toulon, les rois avaient encore plusieurs années de liberté devant eux, et les Français, pour cause, ne songeaient nullement au blocus continental?

Il y aurait d'autres observations à faire, notamment sur le phénomène de déformation linguistique qui nous donne le Bic à la place du Pic, pendant que sur divers points du territoire français, des noms de lieu s'altèrent de même façon et que, dans l'ouest de l'Irlande, les Twelve Pins (les Douze Pics) deviennent les Twelve Bins. Mais ce serait à côté du livre, — ou "en marge", pour user d'un terme qui n'a d'égal, dans l'affection d'un journaliste de nos amis, que le "déclanchement", "l'exemple topique" et le "compartiment étanche".

Alors, dira-t-on, que reste-t-il de l'ouvrage, et quel besoin d'en traiter si longuement?

Ce qu'il en reste? Nous l'avons dit et la chose ressort maintenant, croyons-nous, assez clairement: la matière d'un opuscule qui eût chatouillé l'orgueil des Biquois et provoqué l'intérêt des historiens, sans choquer ni le bon goût, ni la vérité historique, ni le sens de la mesure.

Quant à la deuxième question, notre réponse sera brève. C'est qu'on écrit trop de livres, en notre pays. Des jurys officiels institués pour l'avancement des lettres en sont venus, dans le court espace de trois années, à primer par bonasserie des vers de modiste, des romans de concierge. Les voici maintenant qui accueillent

comme production littéraire des ouvrages historiques de marguilliers et de juges de paix, et qui plus est, les couronnent. De la critique littéraire ils auront bientôt passé à l'assistance publique. L'histoire du Bic n'est pas encore couronnée, mais au train que vont les choses, elle le sera. Nous qui, par bonheur, connaissons la différence entre Racine et Mademoiselle Millicent, entre Taine et les historiens du Bic ou de Sainte-Apolline, notre devoir est tout indiqué: c'est de remettre fermement, impitoyablement, chaque chose à sa place.

OLIVAR ASSELIN

R. P. H. PETITOT, O.P. — "Vie de Saint Dominique",
brochure in-8°, 480 pages. Aux Editions de la Vie
Spirituelle, Saint-Maximin (Var).

Peut-on vraiment faire du définitif en quelque domaine que ce soit? Oui, si les sources de renouvellement, à plus forte raison les simples moyens d'exécution matérielle font défaut, comme dans l'art architectural gothique. Il n'en va pas de même ailleurs, par exemple en histoire où le travail et le hasard combinés réservent sans cesse de nouvelles trouvailles. Un historien a fait du définitif *jusqu'à date*, si l'on peut ainsi parler, quand il a compulsé avec un doigté suffisant tous les documents mis à jour sur un personnage ou une question. C'est le cas du révérend Père Petitot. Celui qui entreprendrait aujourd'hui une nouvelle biographie du Fondateur des Prêcheurs n'aurait pas grand'chose à glaner après lui, et ne pourrait sans imprudence le contredire sur des points notables. Tout au plus pourrait-il adjoindre au fonds déjà très riche ce style d'historien à la Bainville, si sobre, si rapide, si bien adapté aux choses, qu'il subit victorieusement *l'épreuve du réfectoire*. J'ai assisté à la lecture de *l'Histoire de France*, sans observer de la part des convives-auditeurs le moindre sourire ou froncement de sourcil. Je ne saurais affirmer la même chose du volume du P. Petitot. L'audition est gâtée çà et là, oh! très légèrement, soit par un peu d'enflure, soit par l'importance exagérée que l'auteur accorde à des détails secondaires, comme l'allaitement maternel dont il est acquis que son héros ne fut pas frustré. Une certaine lourdeur parfois semble résulter du fait que le R. P. a supprimé les appendices et entassé toute sa matière dans le texte.

L'ampleur des exposés, l'abondance et la sûreté de l'information, le choix judicieux des citations et des preuves, surtout cette remarquable tendance à l'objectivité qui fait que la biographie, empreinte pourtant de filiale tendresse, pourrait être signée à la rigueur par une plume étrangère à l'Ordre: ce sont là les qualités maîtresses que déploie le R. Père en parlant de saint Dominique et de sa "plantation".

Il reproduit en la condensant la thèse évolutive du Père Mortier sur les origines du Rosaire, et il apporte un nouvel appui aux positions modérées de M. Jean Guiraud concernant le rôle militaire et les fonctions inquisitoriales du saint Fondateur durant la Guerre des Albigeois. Plusieurs grandes vérités sont désormais acquises. — Saint Dominique est l'instituteur et le grand apôtre du Rosaire, sans en avoir fourni pour cela la toute première ébauche, ni la toute

dernière forme. — Saint Dominique s'est abstenu sa vie durant de toute action personnelle politique ou militaire. — Saint Dominique n'a pu être le fondateur de l'Inquisition, puisqu'elle fonctionnait dix ans avant son arrivée en Languedoc. — Saint Dominique, en vertu d'un mandat de l'Abbé de Cîteaux, légat du Saint-Siège, a exercé durant quelque temps la fonction inquisitoriale, laquelle consistait à convaincre les hérétiques, et à les livrer ensuite au bras séculier, avec ou sans recommandation à sa clémence. — Enfin et par-dessus tout, Dominique fut un modèle irréprochable de sainteté, et son biographe a pu apposer cette finale au lumineux travail qu'il vient de lui consacrer: "Il a infiniment aimé Dieu, ses frères et tous les hommes. A l'exemple de Jésus et de saint Paul, il a été un Sauveur. C'est en effet grâce en grande partie à saint Dominique et à ses fils que la civilisation chrétienne a été sauvée dans la première moitié du XIIIe siècle."

M.-A. L.

PÈGUES et MAQUART. — "Saint Thomas d'Aquin" — *Sa vie, par Guillaume de Tocco et les témoins au procès de canonisation.* 1 vol. in-8°, 400 p. Toulouse, Edouard Privat, et Paris, Pierre Téqui, 1925.

Quand mourra le Père Pègues — *quod diu protrahat Deus!* — il laissera à ses Frères et à tout le clergé catholique l'exemple d'une vie intellectuelle et morale étroitement liée à la doctrine et au culte de saint Thomas, ce qui revient à dire: l'exemple d'une supériorité magnifique. Après le travail, en effet, il n'est pas de meilleure garantie d'intellection thomiste que l'amour même voué au puissant maître, puisqu'il adjoint aux efforts de l'esprit les surprenantes intuitions du cœur.

De sa docilité et de son culte envers S. Thomas le régent de Saint-Maximin vient de fournir une preuve nouvelle, en publiant une première édition française de sa *Vie*, par Guillaume de Tocco, et en la faisant suivre des dépositions des témoins au procès de canonisation. La traduction est l'œuvre conjointe des novices de Saint-Maximin, qui ont déjà à leur crédit un *Saint Dominique d'après les témoins du procès*, et de M. l'abbé Maquart, professeur au Grand Séminaire de Reims, qui a fourni l'introduction, le P. Pègues s'étant lui-même chargé de l'avant-propos.

La mise à jour simultanée de la *Vie* et des dépositions s'explique aisément du fait que Guillaume de Tocco avait été chargé officiellement par le Chapitre provincial de la Province de Sicile, à laquelle il appartenait lui-même, de mener l'enquête sur les miracles de saint Thomas, en vue de sa canonisation. Il remit du même coup à Jean XXII le résultat de l'enquête et la *Vie* de saint Thomas qui était son œuvre.

Le texte latin, déjà publié et tiré à part par la Revue Thomiste de 1913-14, offre une saveur et une richesse difficiles à rendre en français. Cependant les traducteurs ont droit à toutes nos félicitations pour ce travail, d'allure dégagée et naturelle, et qu'on sent fidèle quand même. S'ils se sont abstenus de toute glose ou paraphrase, c'est que "les documents ont par eux-mêmes une autorité

exceptionnelle et qui se suffit, surtout pour le lecteur voulant mettre son âme en contact avec l'image fidèle et toute fraîche que nous donnent du saint Docteur les heureux survivants, amenés sous la foi du serment, ou par le culte d'une piété profonde, à témoigner de ce qu'ils savaient de lui pour l'avoir vu et entendu, ou pour l'avoir appris de ceux-là mêmes qui avaient vu et entendu."

L'entreprise vaut mieux encore que sa réussite ou signifie davantage. Là-bas dans leur solitude provençale encerclée par les Alpes Maritimes, à trente kilomètres de la Sainte-Baume, dans leur antique monastère, d'aspect si imposant, et qui possède, à n'en pas douter, une véritable valeur formative, les novices de Saint-Maximin méritent d'être cités en *exemple* comme leur distingué Régent. Se plier de bonne heure à la manipulation et à la confrontation des textes, s'habituer durant le stage scolastique à rendre clairement la propre pensée et celle des auteurs, enfin prendre un contact anticipé avec la clientèle de l'avenir, voilà qui est excellent pour parfaire l'éducation d'un professeur ou d'un apôtre.

Le même éloge peut s'adresser aux étudiants de Washington qui rédigent depuis quelques années avec un soin minutieux la revue "Dominicana" et à ceux d'Ottawa qui, sans compter les exercices littéraires de vacances, collaborent assidûment au "Rosaire pour tous".

M.-A. L.

R. P. ANGE PIROTTA, O.P. — "Sancti Thomæ Aquinas, In Aristotelis librum *De Anima* Commentarium." Editio recentissima. Apud Marietti, Taurini, Italia. 1925.

Le Père Pirotta fait une œuvre très utile. Son édition du Commentaire de saint Thomas sur le livre *De Anima* d'Aristote, selon la méthode inaugurée par le P. Cathala, O.P., fournit un instrument de travail parfait à tout étudiant curieux de la pensée des grands maîtres. Le texte d'Aristote, traduit excellemment par le plus grand helléniste du moyen-âge, Guillaume de Moerbeke, O.P., lui permet de s'abreuver à la source. Saint Thomas en a canalisé la richesse profonde à laquelle le P. Pirotta l'aide à participer par ses synopsis faits avec beaucoup d'intelligence. Deux index alphabétiques des idées principales contenues dans le Commentaire complètent la perfection de cet instrument de vérité. Le R. Père a bellement atteint son but. Se peut-il meilleur éloge ?

J.-D. M.

F. M. CAPPELLO, S.J. — *De Censuris*, 1 vol. in-12, de XVI-517 pages. Turin, Marietti, 1925.

Le R. P. Félix M. Cappello, S.J., le docte professeur de Droit canonique à l'Université Grégorienne de Rome, vient d'ajouter à la série déjà longue de ses travaux, une réédition de son traité *De Censuris*. C'est plus qu'une édition augmentée, c'est une véritable

refonté. L'auteur a revu avec un soin tout particulier les pages du début sur les censures *en général*: ainsi le chapitre de l'*absolution* des censures qui tenait en 10 pages en a maintenant plus de 50 et ainsi du reste. La table des matières est moins détaillée, mais, par contre, elle s'accompagne d'un index des principaux écrivains qui ont traité ce sujet.¹ Il y a des chapitres totalement nouveaux, notamment sur l'*interprétation* des censures. Le style est meilleur, le latin plus soigné. Le travail de typographie est très bon et contribuera à maintenir la réputation mondiale de l'imprimerie Marietti.

Les ouvrages du R. P. Cappello, S.J. font honneur à la science canonique; l'on peut dire qu'ils sont complets; chaque sujet est traité sérieusement et sous tous ses aspects; sur les points discutés, les opinions en présence sont énoncées, et celle que l'auteur adopte est appuyée sur de bons arguments.

Ne pouvons que souhaiter que l'auteur donne au public un commentaire canonico-moral de tout le Code.

A.-L.

Abbé ARNAUD D'AGNEL. — *Saint Vincent de Paul, directeur de Conscience*. — In-12, 10 fr; franco 10 fr. 75.

Cet ouvrage datera parce qu'il apporte du nouveau et de l'excellent dans le problème capital de la conduite des âmes. Son auteur était préparé par d'importantes publications de même nature à ce genre d'étude, dont la complexité demande un théologien doublé d'un psychologue. Grâce à sa compétence particulière, l'abbé Arnaud d'Agnel est parvenu à ne laisser dans l'ombre aucun des aspects si divers de son sujet; et, après la lecture des 386 pages qu'il lui consacre, l'on est documenté à fond sur la manière dont saint Vincent de Paul entend et pratique la direction de conscience, sur les points de vue qui lui sont communs avec ces maîtres de la spiritualité, que sont Ignace de Loyola et François de Sales, comme sur les façons de voir, de sentir et d'agir qui lui sont personnelles.

Ce n'est pas un mince mérite d'avoir fait ressortir, pour ne pas dire révélé, la pénétration psychologique du saint, les services que rendent chez lui, au directeur, des connaissances approfondies de médecine et de psychothérapie, un pragmatisme dans lequel entrent un sens merveilleux des hommes et des affaires, le génie de l'organisation et une diplomatie jamais en défaut. N'est-ce pas intéressant de constater comment l'humilité du saint et son esprit éminemment surnaturel s'allient à son pragmatisme, le servent et le développent? Rien de passionnant pour les curieux des choses de l'âme comme les dix-huit chapitres où l'un des saints les plus riches d'intelligence, de cœur et de sentiment, que l'on connaisse, est pris sur le vif dans ses rapports avec les personnes de caractères et de genre de vie très différents. Quels que soient leurs goûts intellectuels et leur science préférée, les lecteurs de cet ouvrage y trouveront des données neuves, toujours justes, des analyses fouillées et de fortes synthèses, enfin des indications précieuses tant sur la direction de

1.—Cet index est incomplet: l'on s'étonne de n'y pas trouver le nom du T. R. P. Blat, O.P.

conscience que sur le gouvernement des hommes en général, que sur l'éducation de soi-même et des autres.

R. P. ED. HUGON. — *Etudes sociales et psychologiques ascétiques et mystiques*. — La vraie Société des Nations. — L'union des Eglises. — Les malades de la volonté — La psychologie de la conversion. — Les vertus actives et les vertus passives. — La profession religieuse et les œuvres. — La mystique de Saint Thomas d'Aquin. — In-12. Paris, Téqui.

“L'Apostolat Missionnaire de la France”. Conférences données à l'Institut Catholique de Paris, 1923-1924. 1 vol. in-12, XXV-310 pages. Paris, Téqui.

Voici un livre qu'il faut mettre entre les mains de tous les bons Français, et qu'il faut souhaiter voir pénétrer dans toutes les écoles, dans toutes les communautés, dans tous les foyers de notre pays. Il apprendra à faire aimer l'Eglise et à faire aimer la France. Livre d'apologétique concrète qui montre par les faits, que selon la belle pensée du P. Lacordaire, partout où l'Evangile prend racine, fût-ce dans une fente de rocher, il y produit des fruits de sainteté qui confondent la raison... On en trouvera la preuve dans ces récits d'une éloquence si simple et si émouvante, racontée par nos admirables missionnaires. Livre de fierté patriotique qui démontre une fois de plus que, comme le disait Louis Veuillot, la pensée religieuse envahit le monde sur un fleuve de sang français. Ce livre qui contient les conférences données à l'Institut Catholique de Paris, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Baudrillart, par l'Union Missionnaire du clergé, est le premier d'une série qui se poursuivra chaque année et qui constituera bientôt la collection la plus précieuse que nous puissions posséder sur l'apostolat missionnaire de la France.

M. R. JEUNÉ. — “Une Mystique dominicaine, la Vénérable Mère Agnès de Langeac”. In-12. Paris, Téqui.

Parmi les *mystiques* qui ont illustré la première partie du XVII^e siècle, il en est une qui a rendu au clergé de France un service éminent en contribuant par ses prières et ses sacrifices à la sanctification de M. Olier et à la fondation des Séminaires: c'est la *Vénérable Mère Agnès*, dont M. R. Jeuné nous retrace brièvement, en un style limpide et vivant, la vie et les œuvres. Dans une première partie l'auteur décrit rapidement son *pèlerinage terrestre*,

sa vie si mortifiée inspirée par un ardent amour pour Jésus, son élévation aux plus hauts degrés de la contemplation, les faveurs divines dont elle fut comblée et auxquelles elle répondit par une humilité aussi extraordinaire que ces faveurs elles-mêmes. La seconde partie nous fait connaître son *esprit*, ses *vertus* principales, ses *oeuvres*. Les dominicaines de Langeac continuent les traditions de leur vénérable Mère, et par leurs prières et leurs sacrifices, travaillent efficacement à la sanctification des séminaristes et des prêtres. Puissent-elles se multiplier !

L. GUARRIGUET. — "Eucharistie et Sacré Cœur". Etude comparative de théologie et d'histoire sur les deux dévotions. In-8° carré de 362 pages. Chez Granger Frères et à La Librairie Notre-Dame, Montréal.

Les deux dévotions qui, de nos jours, occupent la plus large place dans la piété chrétienne sont incontestablement la dévotion à la *Sainte Eucharistie* et la dévotion au *Sacré Cœur de Jésus*. Elles sont de la même famille, elles exhalent la même suavité, elles font vibrer les mêmes cordes, elles plongent leurs racines dans les profondeurs de la même charité, elles attirent les mêmes âmes.

Il a semblé intéressant à l'auteur de les rapprocher dans une étude qui serait à la fois de théologie et d'histoire. En l'écrivant, il ne s'est pas proposé de composer un traité de haute science, quoiqu'il n'ait laissé dans l'ombre aucune des questions de quelque importance qui se trouvaient sur son chemin; il a voulu uniquement éclairer la piété, en lui fournissant un résumé simple, clair, méthodique, complet et surtout fidèle de l'enseignement catholique sur deux sujets qui lui sont particulièrement chers et sur lesquels elle n'a trop souvent que des notions un peu vagues.

Son travail comprend trois parties. Dans la première, consacrée à l'EUCCHARISTIE, celle-ci est successivement étudiée comme *sacrifice*, comme *sacrement* et comme "réserve". Dans la seconde, qui traite du SACRÉ COEUR, il est expliqué en quoi consiste exactement le culte du Cœur adorable de Jésus et quelle a été de ce culte la genèse et le développement. Dans la troisième, enfin, les deux dévotions sont rapprochées et il est montré comment, depuis leur rencontre, elles ont vécu étroitement liées et comment elles n'ont cessé d'exercer l'une sur l'autre une action dont elles ont toutes les deux également bénéficié.

Il est difficile d'imaginer travail théologique plus intéressant à lire et plus capable de nourrir la piété, la doctrine y est exposée avec une clarté telle que les moins initiés se l'assimileront sans effort. Un pareil livre sera également utile aux prêtres et aux simples fidèles; tous y trouveront large matière à édification et à instruction; il amènera les âmes à connaître mieux, à aimer davantage et à recevoir plus fréquemment celui qui a dit: "*Je suis venu apporter sur la terre le feu de la sainte dilection et je ne désire rien tant que de la voir s'allumer partout.*"

E. JOMBART. — "Le Mariage". Rappel de quelques notions canonique et morales. 1 vol. in-12. Chez Granger Frères et à La Librairie Notre-Dame, Montréal.

Il est peu de matières plus vastes et plus complexes que celle du mariage chrétien. L'auteur a renoncé délibérément à tout dire. Il n'a pas voulu condenser en quelques pages, au prix d'une sécheresse rebutante et d'une grande obscurité, tout ce que contiennent à ce sujet de gros et doctes volumes. A quoi bon d'ailleurs, dans un mince opuscule, examiner longuement des cas exceptionnels ? A quoi aurait-il servi de s'éterniser sur les fiançailles par écrit, sur le mariage de conscience, sur les mariages par procureur ou par interprète, sur le privilège paulin, puisque tout cela se présente bien rarement en France ? On s'est appliqué, au contraire, à insister sur ce que cette question du mariage, au point de vue canonique et moral, présente de plus important, de plus pratique et de plus actuel. Une doctrine très exacte, puisée aux meilleures sources et mise pleinement en harmonie avec les dernières décisions du Saint-Siège, la clarté de l'exposition, un heureux choix d'exemples et d'applications, sans parler d'un mot çà et là pour dérider le grave lecteur, recommanderont cet opuscule à tous les prêtres appliqués au saint ministère et à certains de leurs auxiliaires laïques. Assurément un livre si court ne dispensera pas les séminaristes d'étudier le mariage dans des traités plus complets, mais ils seront heureux d'y trouver un bon résumé de ces études plus approfondies, capable d'en graver dans leur mémoire les enseignements les plus importants et de leur en montrer l'utilisation.

VINCENT LE GOVEC. — "Les Sabots à la Guerre. Quand la Vendée résista !..." Roman historique d'épopée vendéenne. 1 vol. in-12, 320 pages. P. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VI.

Ce Roman — qui est de l'Histoire vécue et palpitante — est destiné à encourager les Français actuels dans leur lutte contre la Révolution internationale qui veut engloutir leur religion, leurs familles et leurs biens.

Devant ces mêmes menaces, le peuple de Vendée se soulève en 1793. Sa conduite est héroïque, avec ses succès et ses revers, sa défense prend des aspects tragiques ; ce peuple se classe parmi les plus grands de l'histoire... peuple en sabots, armé de fourches, qui n'arrive pas à sauver ses maisons et ses biens, mais qui sauve le catholicisme en France et force le Premier Consul à faire la paix religieuse.

Cette histoire, — qui sera la nôtre, car comme disait un poilu : "Il faudra peut-être remettre ça !" — est trop peu connue.

Autour d'une idyllique intrigue entre des personnages réels et historiques, se déroule toute cette guerre affreuse et splendide. Le cœur vibre, il palpite, les yeux pleurent. Récit dramatique et passionnant.

On cherche des romans capables d'intéresser et d'émouvoir, tout en élevant les cœurs. Celui-ci remplira toutes ces qualités, et de plus, à l'encontre de tant d'autres productions, il est d'une haute tenue littéraire, et d'un charme prenant. Il aura, dans cette Vendée qui n'a pas changé d'avis depuis 1793, un légitime succès. Mais sa réputation dépassera les limites de la Vendée militaire. Pourquoi nos Frères d'Alsace, qui en ignorent peut-être le détail, n'apprendraient-ils pas, par le moyen de ce livre, les hauts faits des Vendéens qui leur tendent si noblement la main ? Pourquoi les fiers catholiques qui se lèvent de tous les points de la France pour la défense de leur foi, ne viendraient-ils pas puiser dans ces pages de mâles encouragements, des leçons de persévérance et d'énergie ?

L. ROUZIC, aumônier de la Rue des Postes. — "En Vacances". In-32 de 356 pages. P. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

Sous ses dehors avenants, avec son titre qui sonne allègre comme un cri de ralliement, *En Vacances* se présente comme un compagnon et un conseiller aimable des périodes de repos. Mais quand on a lu la table des matières et qu'on pénètre dans la profondeur des chapitres, on voit que le compagnon aimable est aussi un aide très averti et très utile. A travers la poésie et l'élégance variée de la forme, on s'aperçoit vite que l'auteur a surtout voulu instruire et qu'il n'a cherché à plaire que pour mieux convaincre. Tout vise au pratique, et l'idéal ne se montre que pour entraîner vers la réalité. Après un historique sur les vacances, après ses aperçus intéressants sur les derniers moments de l'année scolaire, sur les adieux au collège, sur la manière de se comporter dans le voyage, l'auteur aborde la principale division de son ouvrage: *Les devoirs envers Dieu, les devoirs envers le prochain, les devoirs envers soi*. Mais que de hautes et fines considérations dans le développement de ces titres, que d'aperçus multiples, de détails vécus, de conseils adaptés, et comme l'esprit, le cœur et la volonté sortent enrichis de cette lecture ! L'auteur a mis dans ces pages, avec son grand amour de la jeunesse, toute son expérience formée depuis tant d'années sur un terrain de choix.